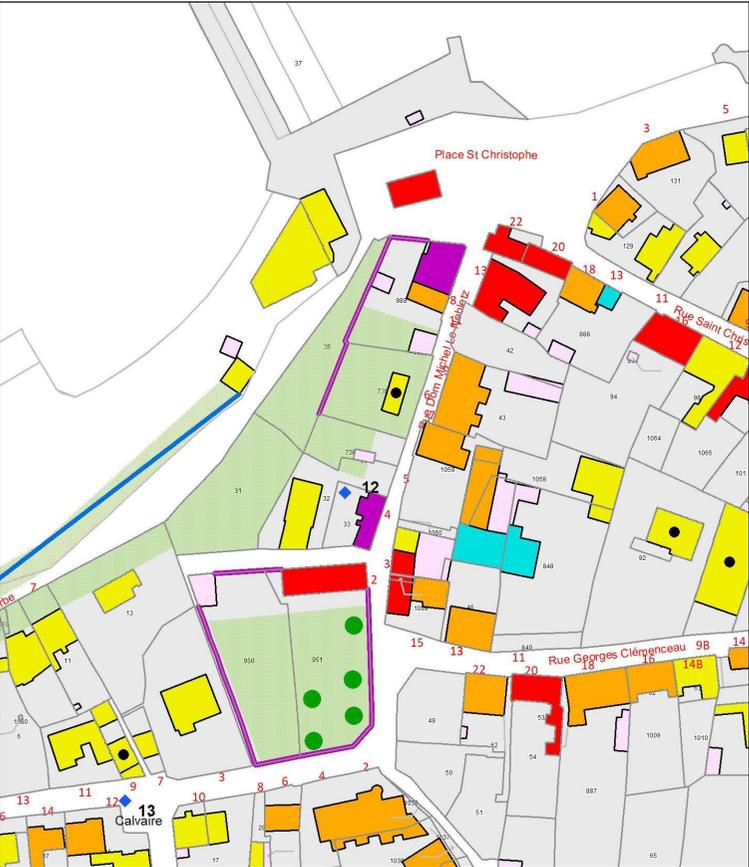


**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**  
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz**

**Secteur  
1**



**Caractère dominant de l'espace public**

Cette rue doit son nom à la présence de la maison de Michel de Nobletz (XVIème/XVIIème siècle) au n°2 de la rue. Sa maison d'habitation fut transformée en chapelle (chapelle de Bon Secours).

La rue est bordée de maisons anciennes de qualité, mais a été dénaturée par des constructions récentes qui sont en rupture architecturale et urbaine (implantation, volumétrie) avec le caractère dominant de la rue (implantation en bordure de rue, ou murs en maçonnerie de pierre apparente - hauteurs R+C et R+1+C pour la majeure partie des constructions - toiture à deux pentes, souches de cheminées, ...).

Une croix est située en arrière de la chapelle.

**Règles particulières**

1. Conservation de hauts murs en maçonnerie de pierres apparentes en bordure de rue ou constructions à l'alignement.
2. L'ensemble de l'ilot sera inconstructible afin de préserver le caractère naturel du lieu.

bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz****Secteur****1****n°3 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique** Bâtiment d'origine XVIIème siècle.**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes. Extension XXème à l'arrière.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonnerie de pierre apparente.
2. Fenêtres, porte et volets en bois peint. Fenêtre à deux battants - partition en carreaux.
3. Conservation des murs de clôture sur la rue Georges Clémenceau.

**n°5 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique** Bâtiment fin XVIème.**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries de pierre apparente.
2. Réduction des dimensions des lucarnes de type capucine.
3. Fenêtres, porte et volets en bois peint. Fenêtre ouvrant à la française - partition en carreaux.
4. Prolongement de la hauteur du mur de clôture au dessus du garage.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz****Secteur****1**

Bâtiment en rupture avec son environnement

**n°7 Bâtiment d'accompagnement et bâtiment en rupture avec son environnement****Notice descriptive**

Cet ensemble de bâtiments d'une même unité foncière est composé pour partie de bâtiments R+1+C, à l'échelle des autres bâtiments du quartier, et pour partie de bâtiments R+3+C, « hors gabarit », se démarquant des épanelages du profil général de la ville.

**Règles particulières**

1. Recomposition des baies fenêtres de bois - partition en carreaux.
2. Portails et clôtures en limite de l'espace public -bois de métal peint.
3. Réduction des dimensions des lucarnes de type capucine.
4. Remplacement du garde-corps métallique par un muret en maçonnerie de pierre.
5. Requalification du bâtiment en rupture avec son environnement.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz****Secteur****1****n°9 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Réduction des dimensions des lucarnes capucine.
2. Remplacement des menuiseries en plastique par des menuiseries en bois peint.

**n°11 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Réduction des dimensions des lucarnes capucine.
2. Remplacement des menuiseries en plastique par des menuiseries en bois peint.

**n°13 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint. Fenêtre ouvrant à la française - partition en carreaux.
2. Remplacement des capucines par des fenêtres droites .

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz****Secteur****1****n°2 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème. Façades en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint.
2. Conservation du mur en maçonnerie de pierres apparentes.
3. Lucarnes droites de plus petites dimensions.

**n° 4 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Ancienne maison d'habitation de Michel De Nobletz, transformée en chapelle au XVIIème siècle et restaurée en 2013.

**Règles particulières**

Conservation en l'état.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz****Secteur****1****Le mur****Notice descriptive**

Mur sur rue en maçonnerie de pierre, correspondant à d'anciennes façades de maison - d'où la présence de percements anciens (portes et fenêtres).

**Règles particulières**

Ces anciens murs de façade seront reconstruits à la même hauteur en maçonnerie de pierre, sans percement autre que ceux nécessaires pour accéder à la parcelle - porte ou portail en bois.

**n° 6 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Le mur de clôture sur rue a été ouvert par une grande brèche pour autoriser une nouvelle construction (2013-2014) sur la parcelle n°739.

Le portail en bois ou en métal peint sera de la hauteur du mur de clôture—les têtes de mur seront en gros appareil de granit.

**Venelle**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Domaine Michel De Nobletz**

**Secteur**

**1**



**n° 8 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

Conservation des composants architecturaux caractéristiques de la conception du bâtiment d'origine (menuiseries en bois peint, fenêtres à la française, partition en carreaux, enduit au mortier de chaux, ...).



**n° 10 Bâtiment remarquable**

**Notice historique**

Bâtiment du XVIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente. Une véranda a été construite (XXème) en extension Nord-Ouest du bâtiment principal sur un ancien mur de clôture.

**Règles particulières**

1. Conservation des composants architecturaux caractéristiques de la conception du bâtiment d'origine.
2. Menuiseries en bois peint, fenêtres à la française, partition en carreaux, rejointoiements au mortier de chaux.



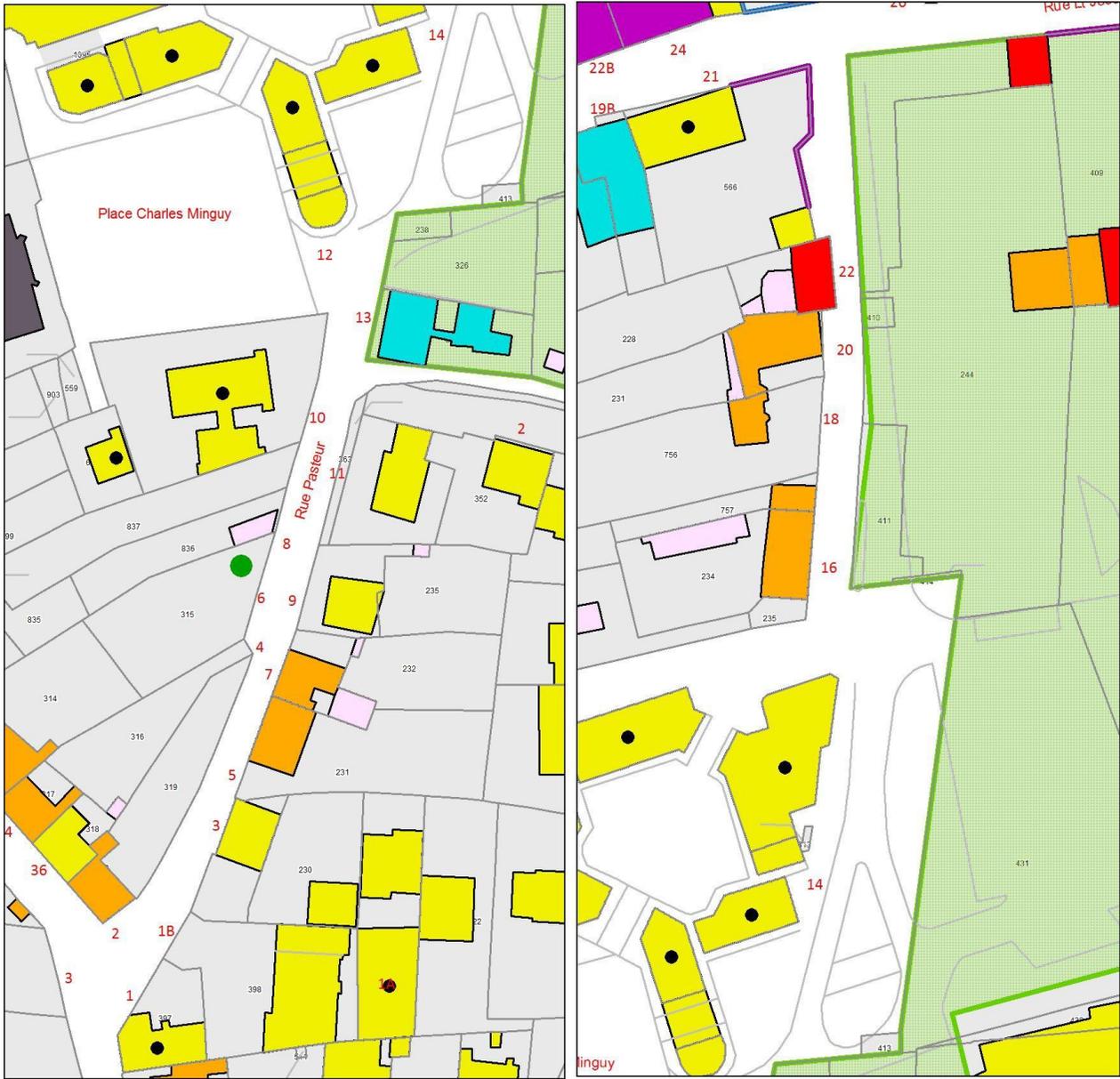
**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Pasteur**

**Secteur  
1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Pasteur****Secteur****1****n° 1 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Façade du n°2 rue A. de Mun

Bâtiment R+1+C, au carrefour de trois rues dont l'importance est représentée par son implantation et sa volumétrie.

Il serait souhaitable de viser la recomposition des baies au RDC (façade commerciale) et la fermeture de la cour par le prolongement du mur et un portail.

**n° 1A Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment R+1+C implanté en retrait de la voie qui déstructure l'espace public par la création de deux grandes ouvertures. Une requalification de l'espace situé entre le bâtiment et la rue est souhaitable : plantations, prolongement des murs de clôture,...

**n° 3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint - fenêtres à la française -partition en carreaux - volets battants.
2. Conservation des murs de clôture - requalification des maçonneries (hauteurs, têtes de mur, suppression de l'enduit -portail droit en bois peint).

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Pasteur</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	--------------------	----------------------------



**n° 5 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+1 - fin XIXème début XXème en maçonnerie de pierres enduites - façade homogène avec le n°7.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Fenêtres en bois peint ouvrant à la française - partition en carreaux.
3. Requalification de l'espace sur rue - portail en bois, plantations.



**n° 7 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+1 - fin XIXème début XXème en maçonnerie de pierres enduites - façade homogène avec le n°7.

**Règles particulières**

1. Fenêtres en bois peint ouvrant à la française - partition en carreaux.
2. Amélioration de la descente EP en pignon.
3. Portail en bois plein et peint.



**n° 9 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Pasteur**

**Secteur**

**1**



**n° 11 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n° 13 Bâtiment en rupture avec son environnement**

En dehors de la volumétrie du corps principal, ce bâtiment nécessite une restructuration et une recomposition générales de ses façades et du bâtiment situé à l'arrière - meilleure intégration à l'espace public.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Pasteur</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------	--------------------------------


**n°2 Bâtiment d'accompagnement**

Pignon du n°38 de la rue Poncelin

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

Suppression des volets PVC (volets et menuiseries en bois peints).



Façade avant 38 rue Poncelin


**n°4-6-8**

**Murs de clôture des fonds de jardin des maisons implantées rue Poncelin (aux n°30-32-34-36)**


**Arbre repéré aux documents graphiques**

Châtaigniers âgé, valorisant l'espace public et le patrimoine.


**n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire(**

(Cf. place Charles Menguy page 140)

Bâtiment qui par son implantation, sa volumétrie et son architecture est en rupture urbaine avec le contexte urbain environnant.


**n°12-14 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

(Cf. place Charles Menguy page 139)

Bâtiments dont les façades principales donnent sur la place Charles Menguy - les façades orientées vers la rue Pasteur sont aménagées en tant que « façades arrière », occupées par des escaliers extérieurs et des annexes. Requalification par les clôtures, les aménagements paysagers et les couleurs.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Pasteur****Secteur****1****n° 16 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C dont la façade du RDC a été remaniée. Façade en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint :
  - volets battants en bois,
  - fenêtres- partition en carreaux.
2. Recomposition des ouvertures de RDC.
3. Mise à niveau du mur de clôture en maçonnerie de pierre et fermeture de la parcelle par un portail en bois peint.

**n° 18-20 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Ensemble architectural de type pavillonnaire mais de qualité générale du fait de la présence forte des maçonneries de pierre (façades du bâtiment principal et des annexes, mur de clôture), du portail (hauteur de la clôture) et de la végétalisation des abords.

**n° 22 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Un nouveau percement pourrait être autorisé au 1er étage au droit de la porte d'entrée et de même nature que les autres baies.
2. Menuiseries en bois peint - fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux.

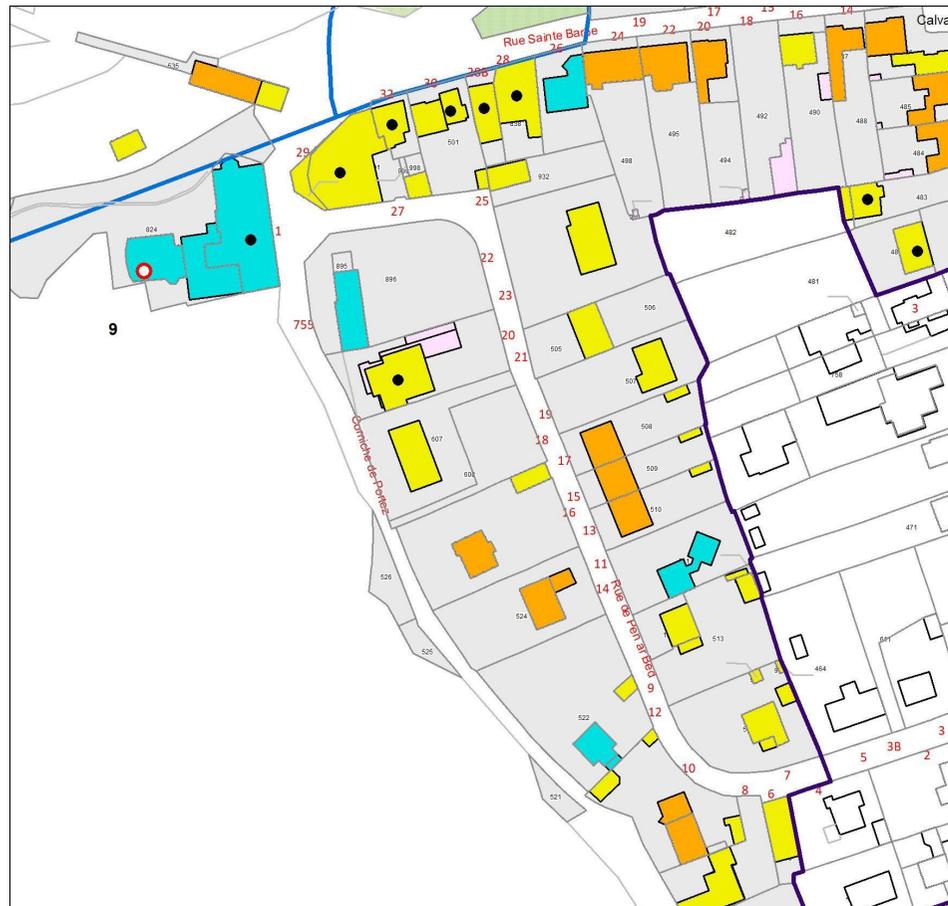
**n° 24 Mur de clôture n°21 de la rue du Lieutenant Jourden**

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche de Portez**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

Ce quartier s'est créé en lien avec le développement de l'activité de la pêche au CONQUET. De nombreux pêcheurs y ont construit leur habitation. Aujourd'hui, il est devenu un quartier résidentiel bénéficiant de vues sur mer.

Le périmètre de l'AVAP intègre les constructions perceptibles de la mer. Celles situées en arrière formant un ensemble, un quartier sans enjeu patrimonial, sont exclues du périmètre de l'AVAP.

La plupart des constructions situées à l'Ouest de la rue surplombe la corniche de Portez.

**Règles particulières**

1. Une attention particulière sera apportée à l'unité des clôtures sur la rue Pen ar Bed.
2. Les murs de clôture et les murs de soutènement le long de la corniche de Portez seront en maçonnerie de pierre de même nature et de même facture.
3. Les garde-corps seront en bois ou en métal peint de couleur sombre.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche de Portez**
**Secteur**
**1**

**n° 1 Bâtiment en rupture avec son environnement**
**Descriptif sommaire**

Bâtiment composé de constructions de trois époques différentes : fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>, années 70 et années 90.

**Commentaire**

Composé d'éléments hétéroclites, sans unité architecturale, cet ensemble accompagne la pointe rocheuse de façon monolithique. Bien que sa construction n'aurait pu être autorisée aujourd'hui, il reste toutefois « en rupture avec son environnement ». Une réhabilitation harmonieuse pourrait améliorer sa « présence » dans le paysage du CONQUET.

**Règles particulières**

Viser l'unité architecturale de l'ensemble du bâtiment par un choix approprié de matériaux et de couleurs.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche du Portez****Secteur****1****Rue de Pen ar Bed****n° 7 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Rue de Pen ar Bed****n° 9 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche du Portez**

**Secteur**

**1**



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 11 Bâtiment en rupture avec son environnement**



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 13-15-17 Bâtiments d'accompagnement**  
Maison construite pour les gardiens de phare.



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 19 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 21 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 23 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Rue de Pen ar Bed**  
**n° 25 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche de Portez****Secteur****1****n° 6 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n° 8 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n° 10 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - style années 1910 - maçonnerie enduite

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades.
2. Meilleure intégration du volume du garage : surélévation en maçonnerie.
3. Recomposition des menuiseries (bois) - partition en carreaux - des fenêtres et impostes.

**n° 12 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment dont l'architecture (toitures, courbes, proportion des baies vis-à-vis des façades) est en rupture avec le contexte architectural environnant. Toutefois, le mur en maçonnerie de pierre de qualité sera conservé.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche de Portez****Secteur****1****Rue de Pen ar Bed****n° 14 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Maison d'habitation R+1+C avec jeu de toitures de « style balnéaire » - début du XXème siècle.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades et toitures.
2. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels.
3. Remplacement de la clôture en plastique par une clôture en bois ou métal peint.
4. Façades enduites à conserver - mortier de chaux.

**Rue de Pen ar Bed****n° 16 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Maison d'habitation R+1+C de « style balnéaire » - début XXème siècle.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades et toitures.
2. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels : menuiseries en bois peint, fenêtres partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Pen ar Bed - Corniche du Portez****Secteur****1**

rue Pen ar Bed

**n°18 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Rue Pen ar Bed****n°20 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment dont l'architecture (toiture à une seule pente, percements, auvent...) est en rupture par rapport au caractère dominant des constructions du quartier.

Une requalification de l'ensemble est souhaitable.

**Rue de Pen ar Bed****n° 22 Bâtiment en rupture avec son environnement****Commentaire**

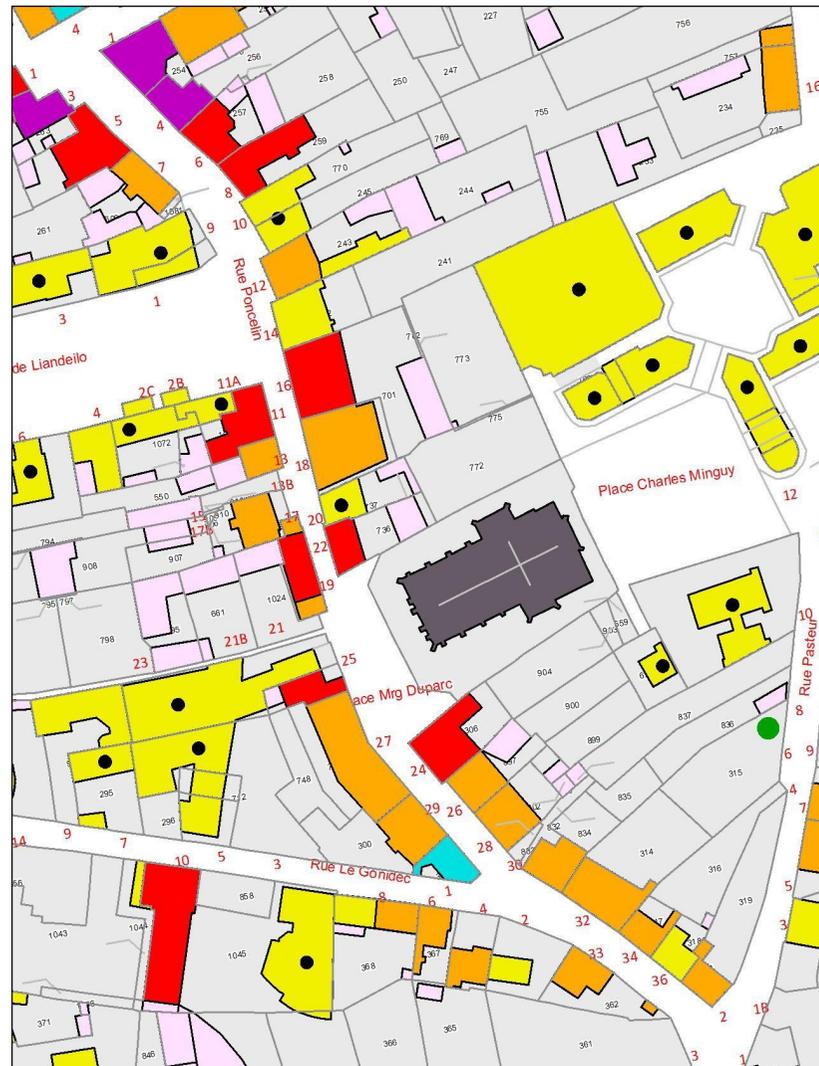
Ensemble de garages dont la composition est en rupture architecturale et urbaine avec le caractère dominant du quartier : volumétrie, matériaux, couleurs. Les garages se situent en partie basse d'un terrain disponible à la construction. Un projet d'ensemble serait souhaitable.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

La rue Poncelin au XIXème (cadastre de 1841) jouait un rôle majeur en tant qu'axe principal Nord-Sud de la ville, reliant les voies menant de Lochrist au cœur de la ville et vers le port.

C'est sur cet axe qu'a été construite l'église paroissiale inaugurée en 1858, devenant église paroissiale au dépend de Lochrist. On y trouve un nombre important de constructions de grande qualité architecturale.

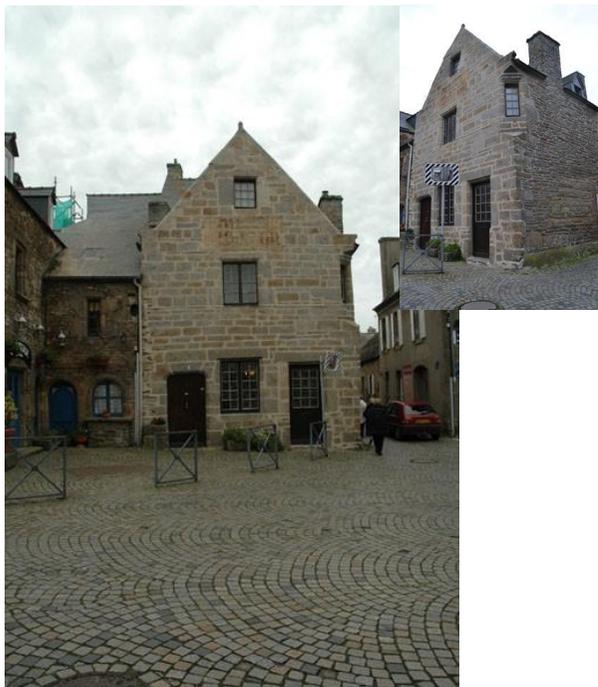
La quasi-totalité des constructions est implantée en bordure de voie où dominent des hauteurs de bâtiments R+1+C.

La rue a fait l'objet d'un réaménagement (en 2004-2005).

Une opération immobilière a concerné une série d'immeubles dont les façades principales sont orientées rue Poncelin (n°27-29-31). Les anciens jardins situés à l'arrière ont été transformés en stationnement et ont fait place à un aménagement déstructurant l'organisation de l'ilot originel.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°1 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Maison du XVIIème siècle dont la façade principale donne sur la rue G. Clémenceau (n°2).

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - pignon sur rue - fenêtre d'angle.

**Règles particulières**

Conservation ou restitution des composants architecturaux originels.

**n°3 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Maison du XVIIème

**Notice descriptive**

La maison a subi certaines transformations au cours des siècles (pignon rémaçonné, lucarnes à fronton en toiture, ...).

**Règles particulières**

Conservation ou restitution des composants architecturaux originels.

Réduction des dimensions de l'enseigne.

**n°5 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes (XVIIIème siècle) ayant subi des modifications de façade importantes.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonnerie en pierres apparentes.
2. Restriction de la composition originelle de la façade sur la base d'informations historiques.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°7 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue à l'exception de la vitrine commerciale qui sera à harmoniser avec l'ordonnancement des baies.
2. Conservation des dispositions d'origine (menuiseries en bois peint, enduit, ...).

**n°9 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Pignon du n°1 de la place Liandeilo****Commentaire**

Bâtiment R+C à caractère pavillonnaire en rupture urbaine avec le caractère dominant de la rue.

Bâtiment situé à l'angle d'une rue et d'une place dont l'impact est important.



Pignon du n°1 de la place Liandeilo

**n°11 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C (origine du XVIIème siècle) en maçonnerie de pierre apparente. La façade principale a subi des modifications de structure (agrandissement de baie, modification de la forme de la charpente).

**Règles particulières**

Conservation et restitution éventuelle des dispositions d'origine (pierres apparentes, ...).

**Pignon du n°2 de la place Liandeilo**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°13 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - toiture à croupe - maçonneries de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades à l'exception de l'ancienne baie commerciale du RDC qui sera à harmoniser avec l'ordonnement des autres baies.
2. Remplacement des menuiseries en plastique par des menuiseries en bois peint.
  - volets battants,
  - fenêtre à la française - partition en carreaux
  - portes identiques au RDC.
3. Intégration des descentes EU-EV.
4. Enduit à la chaux.

**n°15 Bâtiment d'accompagnement****n°17 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. Suppression du soulèvement de toit et remplacement par des lucarnes droites à fronton au droit des baies du 1er étage.
3. Menuiseries en bois peint :
  - volets battants,
  - fenêtre à la française - partition en carreaux
  - porte d'entrée pleine ou vitrée avec carreaux.
4. Portail et clôture en bois ou métal peint.

**n°19 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Bâtiment du début du XIXème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C et son annexe en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels (menuiseries en bois peint, ...).
2. Menuiseries en bois peint - fenêtres partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°25 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Bâtiment fin XIXème - début XXème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C ayant subi des modifications (capucines en toiture, suppression du jardin et de la clôture sur rue).

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades.
2. Recomposition de l'ensemble des fenêtres - fenêtres en bois peint ouvrant à la française - partition en carreaux.
3. Garde-corps en fonte en remplacement des allèges vitrées.
4. Lucarnes droites à fronton de plus petites dimensions.

**n°27 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début du XXème restructuré à la fin du XXème dans le cadre d'une opération de logements collectifs.

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries en bois peint (volets battants, fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux).
2. Garde-corps en fonte.
3. Réduction des dimensions des lucarnes ou remplacement par des fenêtres de toit encastrées ou lucarnes droites à fronton.

**n°29 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début du XXème - restructuré à la fin du XXème dans le cadre d'une opération de logements collectifs.

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries en bois peint (volets battants, fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux).
2. Garde-corps en remplacement des allèges vitrées.
3. Réduction des dimensions des lucarnes ou remplacement par des fenêtres de toit encastrées ou lucarnes droites à fronton.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin**
**Secteur**
**1**

**n°31 Façade arrière**

**n°31 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début du XX<sup>e</sup> restructuré à la fin du XX<sup>e</sup> dans le cadre d'une opération de logements collectifs.

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries en bois peint (volets battants, fenêtres ouvrant à la française - partition en carreaux).
2. Garde-corps en remplacement des allèges vitrées.
3. Réduction des dimensions des lucarnes ou remplacement par des fenêtres de toit encastrées ou lucarnes droites à fronton.


**n°33 Bâtiment en rupture avec son environnement**
**Notice descriptive**

Façade arrière de la maison du n°1 de rue Le Gonidec. Bâtiment en RDC. Hors silhouette par rapport au caractère dominant de la rue.

**Règles particulières**

Cf. n°1 rue Le Gonidec.


**n°35 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> ayant conservé aux étages les composants architecturaux originels (volets persiennés, garde-corps fonte, fenêtres en bois). Le RDC a été déstructuré pour faire place à une façade commerciale sans aucun rapport avec l'ordonnancement de la façade originelle.

**Règles particulières**

1. Conservation ou restitution à l'identique des éléments architecturaux en place.
2. Recomposition de la façade du RDC.
3. Conservation du mur en maçonnerie de pierre au Sud-Est.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin**
**Secteur**
**1**

**n°2 Bâtiment remarquable**
**Notice historique**

Bâtiment d'origine du XVII<sup>ème</sup> construit à l'angle de deux rues. Entrée principale rue du Lieutenant Jourden.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes qui ont été enduites - angle en gros appareils. Façade du RDC déstructurée.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint : fenêtres ouvrant à la française, partition en carreaux.
2. Recomposition de la façade au RDC suivant l'ordonnement de l'étage.
3. Réduction des dimensions des lucarnes.


**n°4 Bâtiment remarquable**
**Notice historique**

Bâtiment d'origine du XVII<sup>ème</sup> ayant subi des transformations de volume et de façades.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes qui ont été enduites - fenêtre du RDC transformée en porte.

**Règles particulières**

Menuiseries en bois peint : fenêtres ouvrant à la française, partition en carreaux. Suppression des volets roulants en façade.


**n°6 Bâtiment d'intérêt architectural**
**Notice historique**

Bâtiment début du XIX<sup>ème</sup>.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint : fenêtre à la française - partition en carreaux.
2. Réduction du nombre d'enseignes.
3. Recomposition de l'auvent suivant l'ordonnement des baies.


**n°8 Bâtiment d'intérêt architectural**
**Notice historique**

Bâtiment du XVI<sup>ème</sup> siècle d'origine.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C ayant subi de nombreuses transformations au cours des siècles, notamment l'élargissement des baies.

**Règles particulières**

1. Conservation ou restitution à l'identique des composants architecturaux originels (menuiserie bois, partition des fenêtres en carreaux, rejointoiement au mortier de chaux).
2. Recomposition de l'auvent suivant l'ordonnement des baies.
3. Conservation de la façade en maçonnerie de pierres apparentes.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°8 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C ayant subi des modifications de structure. RDC éventré pour la création de baies commerciales, baies XIXème à l'étage et lucarnes en combles.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint : volets battants, fenêtre à double battants - répartition en carreaux.
2. Recomposition de la vitrine du RDC en mettant en valeur l'encadrement de baie de la porte ancienne et respectant l'ordonnancement des baies de l'étage.

**n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment jumelé (années 1970) ayant des similitudes avec l'architecture pavillonnaire en rupture avec le contexte architectural et urbain de la rue, notamment du fait des lucarnes disproportionnées des combles et des baies du premier étage.

**n°12 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - maison ancienne dont la façade semble avoir été reconstruite totalement. Le RDC a été totalement évidé pour y créer une façade commerciale dont la devanture n'est pas en cohérence avec l'ordonnancement des étages supérieurs.

**Règles particulières**

1. Recomposition de la baie du RDC en tenant compte de l'ordonnancement des baies des étages.
2. Menuiseries en bois peint - partition des fenêtres en carreaux, volets.

**n°14 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment début XXème ayant subi des transformations de structure - toiture recomposée. Une requalification du bâtiment conduirait à refaire la toiture (pentes à 45° environ) et à supprimer le soulèvement de toit.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade.
2. Recomposition des menuiseries (en bois peint, partition en carreaux).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°16 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+2+C, fin XIX—début XXème, en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

1. Suppression des menuiseries en plastique par des menuiseries en bois peint (volets battants, fenêtres à la française partition en carreaux, conservation-restauration de la porte d'entrée).
2. Conservation - restauration des garde-corps des fenêtres.
3. Conservation des marches en granit de l'entrée.

**n°18 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâti ancien R+1+C ayant subi de nombreuses transformations (baies).

**Règles particulières**

1. Rejointoiement au mortier de chaux.
2. Recomposition des menuiseries (fenêtre de bois - partition en carreaux, suppression des « Z » sur les volets.
3. Recomposition de l'encadrement de baie du commerce.
4. Grille de protection plutôt que volet plein.

**n°20 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment dont les caractéristiques architecturales - hauteur, composition de la façade, matériaux, composants (volets, fenêtres, porte, protection des baies) sont en rupture architecturale et urbaine (hauteur), avec le caractère dominant de la rue. Tout projet visera à mieux intégrer le bâtiment dans son contexte urbain (composition des menuiseries, couleurs, volumétrie).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin****Secteur****1****n°22 Bâtiment d'intérêt architectural**

Notice historique : bâtiment XVIIIème.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente - porte centrale transformée en fenêtre au RDC.

**Règles particulières**

1. Menuiserie en bois peint : fenêtre à deux vantaux - partition en carreaux.
2. Recomposition de certains linteaux de fenêtres.

**n°24 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Bâtiment XVIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente qui a subi quelques transformations (ouverture au pignon au RDC, jambages sous fenêtre en façade).

**Règles particulières**

Rejointoiement au mortier de chaux à fleur de pierre.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin**
**Secteur**
**1**

**n°26 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème début XXème. L'épanelage de ce bâtiment est supérieur à celui du caractère dominant de la rue.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint : fenêtres à deux vantaux - partition en carreaux.
2. Pose de garde-corps plutôt qu'un vitrage fixe en partie basse de la fenêtre.


**n°28 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème - début XXème. Maçonneries enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels (menuiserie en bois, volets battants, fenêtres à deux vantaux – partition en carreaux enduits au mortier de chaux).


**n°30 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème - début XXème. Maçonneries enduites. Façade homogène avec le n°32.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels (menuiserie en bois, volets battants, fenêtres à deux vantaux – partition en carreaux enduits au mortier de chaux).


**n°32 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - fin XIXème - début XXème. Maçonneries enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation ou restitution des composants architecturaux originels (menuiserie en bois, volets battants, fenêtres à deux vantaux – partition en carreaux enduits au mortier de chaux).

Séquence de « façades homogènes » (n°28 - 30 -32) - épanelages, encadrement des baies, lucarnes

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Poncelin**

**Secteur**

**1**



**n°34 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - bâtiment fin XIXème maçonneries enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Menuiseries en bois peint : volet battants, fenêtre à deux vantaux - partition en carreaux, porte en bois plein - partition en carreaux.
3. Enduits au mortier de chaux - finition talochées.
4. Requalification du volume et des composants de la façade du garage.



**n°36 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Le volume de ce bâtiment est en harmonie avec l'ensemble des autres constructions situées de part et d'autre - toutefois, il serait souhaitable d'effectuer une requalification de la façade (ordonnancement et proportions des gaies).



**n°38 Bâtiment d'accompagnement**

(façade du n°2 de la rue Pasteur)

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades enduites fin XIX-début XXème.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Menuiseries en bois peint : volets battants, fenêtres à deux vantaux - partition en carreaux.
3. Enduits au mortier de chaux - finition talochée.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Poull Konq****Secteur****1**

- bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
- bâtiment remarquable
- bâtiment d'intérêt architectural
- bâtiment d'accompagnement
- bâtiment sans enjeu patrimonial
- bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
- bâtiment en rupture avec l'environnement
- bâtiment non inventorié
- ensemble de façades homogènes
- patrimoine paysager
- arbres remarquables
- périmètre de l' AVAP
- mur remarquable
- 1 point de vue et numéro
- croix
- puits
- lavoir - fontaine - abreuvoir
- patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

Le quartier de Poull Konq s'organise autour du manoir du XVIIème siècle implanté au bord de la ria. Ce manoir se situe en dehors de la ville.

Les terres situées au Sud Est ont été conquises sur des vasières, lors de l'installation de l'usine d'iode par M. TISSIER dans la première moitié du XIXème siècle. L'usine a entraîné une urbanisation progressive de ce lieu : activités artisanales, habitat.

Hormis le manoir, les **ouvrages maritimes attenants** et l'ancienne usine d'iode, l'ensemble s'est banalisé.

La rue est bordée de murets ou murs talus empierrés qui font le charme du lieu - la perspective ouverte à partir du point de vue indiquée au plan (point de vue n°6) sera sauvegardée.

**Règles particulières**

- Protection, conservation et réhabilitation de l'ensemble des composants architecturaux, paysagers et maritimes anciens du quartier.
- Les espaces naturels maintenus sont des espaces résiduels qui seront préservés.
- Pour les aménagements de surface, les revêtements superficiels seront adaptés à l'usage des voies et stationnements. Les profils des chaussées et des accotements seront réalisés dans le respect des formes traditionnelles (fossés, noues, fils d'eau pavés, ...). L'utilisation de béton modulaire (caniveau bordures) est interdite.

**Les clôtures**

Privilégier murs, murets, notamment quai Poull Konq (entrepôts).

L'arasement des talus et la coupe à blanc des haies bocagères sont interdits.

Toute végétation invasive est à proscrire.

**Les ouvrages maritimes**

La démolition des ouvrages maritimes est interdite. Ils seront entretenus et restaurés dans le respect des techniques de mise en œuvre qui ont prévalu à leur édification, et avec des matériaux identiques.

**Les plantations**

- Toute végétation invasive est à proscrire et à éliminer.
- Le bosquet (cypres de Lambert) au niveau de la cale est à pérenniser (parcelles 469 et 116).
- Les espaces naturels repérés au document graphique seront protégés et entretenus en bon état.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Poull Konq</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	--------------------------	----------------------------



**n°2** Bâtiment sans enjeu patrimonial



**n°4** Bâtiment remarquable

#### Notice historique

Bâtiment du XVIIème siècle.  
L'ancienne chapelle a été démolie au début du XXème siècle.

#### Notice descriptive

Bâtiment principal le manoir R+1+C, accompagné de bâtiments annexes, murs de clôtures en maçonneries de pierre et jardins.

#### Règles particulières

1. Conservation, restitution et réhabilitation de l'ensemble des composants architecturaux et paysagers suivant les dispositions originelles.
2. Remplacement des faux chiens assis par des lucarnes.
3. Fenêtres de toit encastrées.
4. Environnement arboré à préserver.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Poull Konq</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------------	--------------------------------



**n°1-3-5 Bâtiment sans enjeu patrimonial**  
**Parcelles 131 et 469**

**Parcelle 131**

**Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Parcelle 469**

La partie Nord de la parcelle est inconstructible du fait de son impact paysager vis-à-vis de la ria et de la proximité du manoir

**Prescriptions particulières**

1. Des plantations d'arbres sont à privilégier en bordure de la rue de Poull Konq sur la partie Ouest de la parcelle.
2. Les clôtures seront en maçonnerie de pierres apparentes.



**n°7 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Tout projet visera sa requalification - volumétrie, bardage, couleurs, ...



**n°9 Bâtiment en rupture avec son environnement**

**Bâtiment artisanal**

Tout projet visera sa requalification - volumétrie, bardage, couleurs, ...

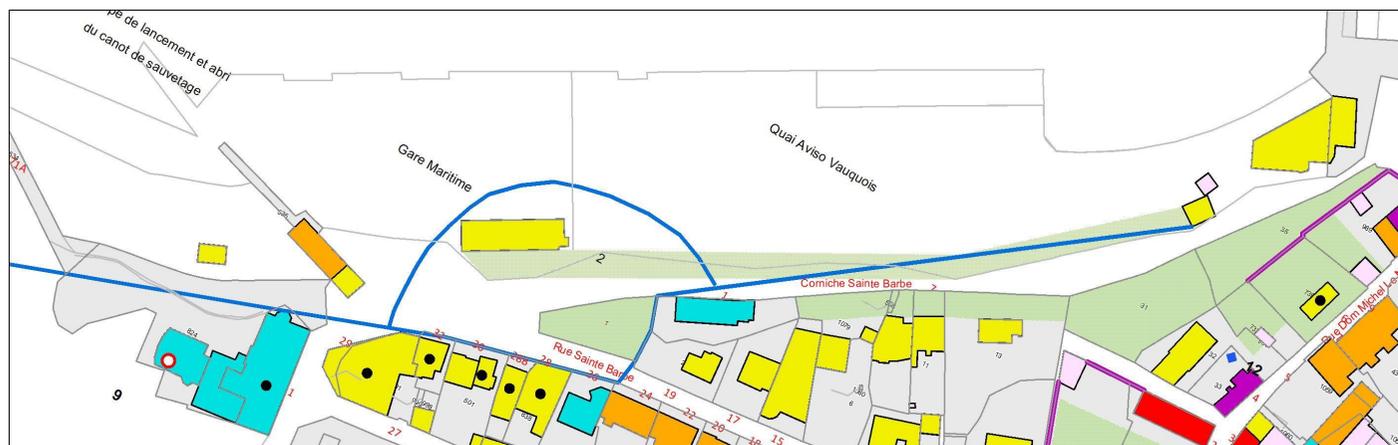


**n°11 Bâtiment en rupture avec son environnement**

Tout projet visera sa requalification - volumétrie, bardage, couleurs, ...

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche Sainte Barbe****Secteur****1**

 bâtiment CI.MH ou Ins.MH	 bâtiment remarquable	 bâtiment sans enjeu patrimonial	 bâtiment non inventorié	 arbres remarquables
 bâtiment d'intérêt architectural	 bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	 ensemble de façades homogènes	 périmètre de l' AVAP	 mur remarquable
 bâtiment d'accompagnement	 bâtiment en rupture avec l'environnement	 patrimoine paysager	 1 point de vue et numéro	
 croix	 puits	 lavoir - fontaine - abreuvoir	 patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace urbain**

Le port et la corniche Sainte Barbe sont étroitement liés . Le quartier Sainte Barbe doit son nom à la présence d'une chapelle située à la pointe de l'îlot et détruite au XIXème siècle.

- **La corniche Sainte Barbe**

Elle s'est urbanisée progressivement au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Cette urbanisation de maisons d'habitations individuelles, à l'exception de quelques implantations particulières, s'est développée sur la partie basse des parcelles originellement accessibles par la rue Sainte Barbe. Cet ensemble constitue le « premier front » urbain de la ville du CONQUET à partir du port. Elle est composée d'architectures hétéroclites - sans unité. Seuls quelques éléments soulignent le socle de la ville en cet endroit : des murs de soutènement en pierre et le mur de façade de l'ancien hôpital maritime. Les jardins constituent une présence végétale importante.

- **Le port**

La topographie et l'exposition littorale identifient les paysages - falaises, pelouses, quelques grands arbres, murs colonisés (criste marine).

Les rues, assez peu larges, n'ont souvent pas de trottoir. Les déplacements piétons de proximité s'effectuent en milieu de voie, avec un accotement peu défini et une végétation spontanée en pied de muret. Ces caractéristiques générales du site seront respectées : muret de pierre, végétalisation moyenne, absence de trottoir et de bordures, ...

Le port a fortement évolué au cours des siècles (Cf. document annexe au rapport de présentation - diagnostic patrimonial).

Les évolutions techniques et économiques ont conduit à des aménagements et des constructions dont la cohérence n'apparaît pas de façon évidente.

Le bâtiment le plus ancien reste celui qui s'intègre encore aujourd'hui le mieux dans le site (à l'exception de sa toiture terrasse).

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Corniche Sainte Barbe</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	------------------------------	--------------------------------

### Règles particulières

Un soin particulier sera apporté à chacune des façades (notamment pour les verrières, baies vitrées ou vérandas) donnant sur la corniche Sainte Barbe. Elles seront traitées comme « façades principales » et non en tant que « façades arrières » de la rue Sainte Barbe. Une harmonie d'ensemble sera recherchée par l'unité des volumes, le choix des matériaux et des couleurs.

1. Les toitures des constructions seront à double pentes de 40 à 45°.
2. Les murs de clôture côté mer seront en maçonnerie de pierre.
3. Harmonisation des végétaux sur l'ensemble du site.
4. Les talus naturels au contact du terre plein portuaire ne seront ni artificialisés, ni jardinés.

5. **Les ouvrages maritimes**

Les ouvrages maritimes (murs, soutènements, cales, digues, escaliers, bordures de quai ...) seront entretenus et restaurés. Leur démolition est interdite.

Les enrochements : la protection des rivages sera réalisée par l'édification de murs en maçonnerie de pierre. Toutefois, des adaptations pourront être envisagées suivant la localisation de l'ouvrage et son importance.

6. **Les clôtures**

Privilégier murets et talus muretés associés plutôt que haies littorales.

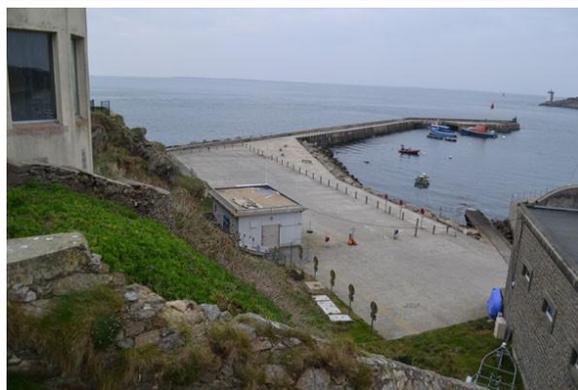
Les clôtures en rehausse de murets en pierre seront en bois peint ou en acier peint.

7. **Les plantations**

Les talus naturels au contact du terre plein portuaire ne seront ni artificialisés, ni jardinés.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche Sainte Barbe****Secteur****1***Local des sauveteurs saisonniers***n°19 Bâtiment d'accompagnement****Notice historique**

Anciens bâtiments de sauvetage en mer construits en 1948, désaffectés en 1997 et transformés en musée et bureaux depuis 2003.

**Notice descriptive**

- Bâtiment principal en maçonnerie de pierres apparentes - toiture terrasse.
- Bâtiment annexe (garage en béton et toiture terrasse).

**Règles particulières**

1. Bâtiment principal
  - 1.1. Conservation de la structure en maçonnerie de pierres apparentes - rejointoiement au mortier de chaux.
  - 1.2. Remplacement de la toiture terrasse du bâtiment principal par une toiture courbe.
  - 1.3. Recomposition de la porte principale.
  - 1.4. Recomposition des baies.
2. Bâtiment annexe
  - 2.1. Requalification du bâtiment annexe ou démolition.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche Sainte Barbe**

**Secteur**

**1**



**Bâtiments sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Corniche Sainte Barbe et le port**

**Secteur**

**1**



**n°15 Corniche Saint Barbe**

**Bâtiment en rupture avec son environnement**

**Commentaire**

Bâtiment non intégré dans son environnement notamment par sa volumétrie, les rythmes de ses ouvertures et le choix des matériaux.



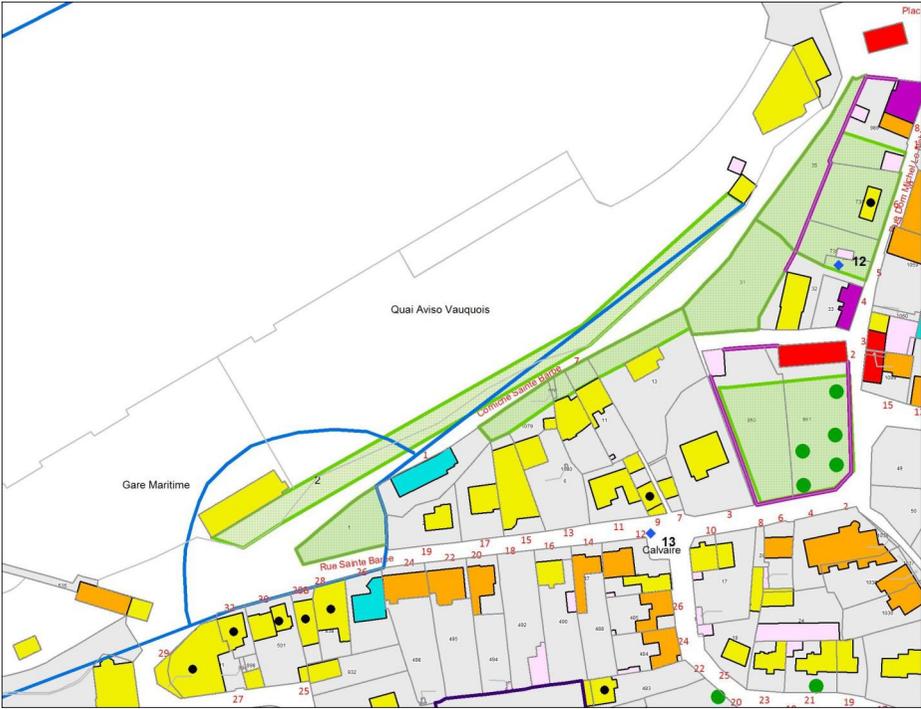
**Façades arrières des n°17, 13, 9, 7 et 5  
rue Sainte Barbe  
Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°1-3 Corniche Saint Barbe**

Mur remarquable en maçonnerie de pierre apparente de l'ancien hôpital maritime.

<p><b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue de Sainte Barbe</b></p>	<p><b>Secteur</b> <b>1</b></p>
--	-----------------------------------	------------------------------------



**Caractère dominant de la rue :**

Rue menant vers le port, urbanisée au début du XXème siècle et bordée de constructions hétéroclites tant par la composition architecturale que par la qualité des clôtures. Quelques constructions de type balnéaire agrémentent la rue, notamment du côté Sud.

La croix Sainte Barbe est toujours présente à l'angle de la rue Sainte Barbe et de la rue Aristide Briand. Elle sera conservée et prise en compte dans tout aménagement urbain.

Les constructions implantées sur le côté Nord de la rue sont tournées du côté rue Sainte Barbe, pour leur entrée principale, et présentent une façade Sud orientée vers la mer, au-dessus de la corniche Sainte Barbe. La majorité des constructions est de type néo-breton.

**Règle particulières :**

- La continuité et l'unité des clôtures devront être assurées sur l'ensemble de la rue (matériaux notamment).
- Une attention particulière sera apportée à la qualité architecturale des constructions qui représentent le premier front urbain de la ville au-dessus du port.

bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe****Secteur****1****n°2 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment récent R+1+C ayant respecté le caractère architectural du quartier par sa volumétrie et le choix des matériaux.

**Règles particulières**

En cas de transformation de la toiture, remplacer les capucines par des lucarnes droites à fronton proportionnées aux dimensions de la toiture.

**n° 4 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment XXème - R+1+C - façades enduites - encadrements et chaînages en pierre.

**Règles particulières**

1. En cas de transformation de la toiture, remplacement des capucines par des lucarnes droites à fronton proportionnées aux dimensions de la toiture.
2. Menuiseries en bois à peindre.
3. Recomposition des baies avec partition en carreaux.

**n°6 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1 - début XXème.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Recomposition des baies avec partition en carreaux.
3. Menuiseries en bois à peindre.
4. La forme des menuiseries s'adaptera à la forme des baies.
5. Remplacer les allèges vitrées par des garde-corps métalliques.
6. Fermeture de la parcelle en limite de la rue par une clôture et portail.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe****Secteur****1****n°8 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Requalification de la clôture - mise en place d'une portail en bois ou métal peint.

**n° 10 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°12 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début XXème - avec pignon sur la rue Aristide Lucas.

Chainages en béton peint.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade principale et de la toiture.
2. Conservation ou remplacement à l'identique des balconnets.
3. Fenêtres en bois avec partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe****Secteur****1****n°14 Bâtiment accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début XXème siècle - avec pignon sur rue. Chainage d'angle en béton peint.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue et de la toiture.
2. Conservation et restauration du portail et des balconnets ou remplacement à l'identique.
3. Conservation du muret. Les balustres en béton pourraient être remplacés par une grille en acier peinte.

**n° 16 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°20 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - début XXème - avec pignon sur rue.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue et de la toiture.
2. Remplacement de la lucarne capucine par une lucarne droite à fronton, dans l'esprit des maisons balnéaires ou par une fenêtre de toit encastrée.
3. Remplacement des grands vitrages par des fenêtres bois avec partition en carreaux.
4. Ensemble des menuiserie en bois.
5. Conservation du muret.
6. Conservation des balconnets.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe****Secteur****1****n°22 Bâtiment accompagnement****Notice descriptive**Bâtiment R+1+C - fin du XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>.**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue et de la toiture.
2. Conservation des lucarnes droites.
3. Conservation du muret en pierre.
4. Conservation ou remplacement à l'identique des « volets vitrés ».

**n° 24 Bâtiment accompagnement****Notice descriptive**Bâtiment R+1+C - début XX<sup>e</sup>.**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue et de la toiture.
2. Remplacement des lucarnes capucines par des lucarnes droites à fronton.
3. Remplacement de la clôture PVC par une clôture en acier peint.

**n°26 Bâtiment en rupture avec son environnement****Commentaire**

Extension dont les proportions architecturales (forme, baies, matériaux) n'ont aucune résonance avec le bâtiment d'origine. La clôture et le portail PVC devraient être remplacés par des éléments en acier peint.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Sainte Barbe</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	-------------------------	----------------------------



**n°28 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Cet ensemble architectural est composé de nombreux éléments hétéroclites, en contradiction avec le caractère dominant de la rue où prédomine une architecture sobre et équilibrée. Une recomposition architecturale globale devrait être envisagée.



**n°28B Bât. sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Construction inappropriée au caractère dominant de la rue - entrée en retrait (absence d'alignement au RDC).



**n° 30 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Assemblage de deux architectures dont les éléments de composition n'assurent pas la cohérence de l'ensemble, notamment par le volume de terrasse, en rupture avec la continuité urbaine. L'alignement de la clôture sur rue avec celui de la terrasse serait à envisager. Toutefois, le bâtiment d'origine conserve un caractère architectural qui mérite une attention particulière.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade sur rue et de la toiture.
2. Conservation des « volets vitrés ».



**n°32 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Bâtiment d'origine (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>) fortement remanié : agrandissement des baies au RDC, soulèvement de toit, enduit surligné. Le soulèvement de toit devra être remplacé par des lucarnes droites à fronton ou par des fenêtres de toit encastrées. Les baies du RDC devront être réduites à l'identique des baies à l'étage. L'enduit devra être uni. Suppression des lignes. Recomposition des menuiseries

**Règles particulières**

1. Recomposition des menuiseries.
2. Partition en carreaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe**

**Secteur**

**1**



**n°1 et 3 Bâtiment d'intérêt architectural et mur remarquable**

**Notice descriptive**

Mur remarquable en maçonnerie de pierres appartenant à la propriété dont le bâtiment principal est implanté rue Domaine Michel de Nobletz (n°2).

**Règles particulières**

Conservation à l'identique du mur de clôture.



**n°5 / 7 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Le garage en retrait créé une rupture urbaine du fait de la suppression de la clôture et de son volume implanté en retrait.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Barbe****Secteur****1****n°9 Bâtiment en rupture avec son environnement****Commentaire**

De nombreuses interventions architecturales ont transformé la maison originelle de facture simple et traditionnelle en une composition hétéroclite d'éléments peu compatibles entre eux : véranda sur rue, excroissance du volume en toitures nord, lucarne rampante, ...

Une recomposition globale architecturale serait souhaitable. De plus, il conviendrait de renforcer le caractère public de la façade rue, par la reconstruction d'un mur en limite de l'espace public.

**n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°13 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Sainte Barbe</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	-------------------------	----------------------------



**n°15 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



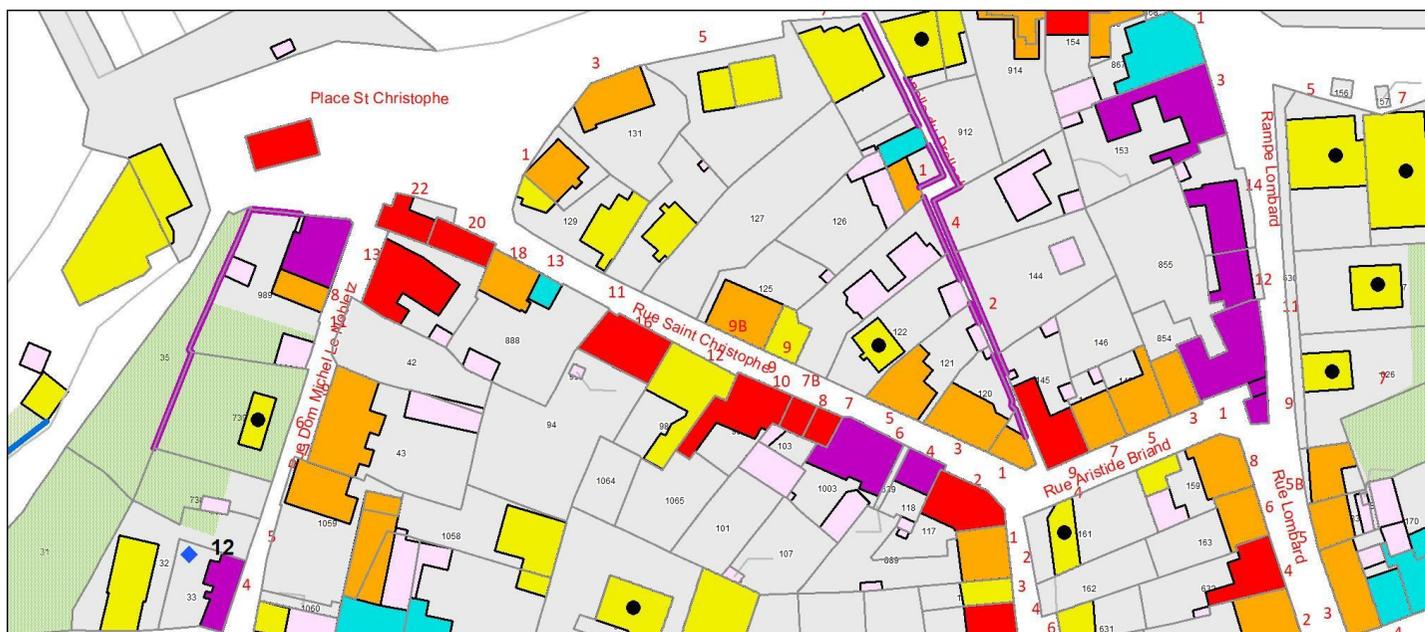
**n°17 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**n°19 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Saint Christophe et place Saint Christophe****Secteur****1**

- bâtiment CI.MH ou Ins.MH
- bâtiment remarquable
- bâtiment d'intérêt architectural
- bâtiment d'accompagnement
- bâtiment sans enjeu patrimonial
- bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
- bâtiment en rupture avec l'environnement
- bâtiment non inventorié
- ensemble de façades homogènes
- patrimoine paysager
- arbres remarquables
- périmètre de l' AVAP
- mur remarquable
- 1 point de vue et numéro
- croix
- puits
- lavoir - fontaine - abreuvoir
- patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

La rue Saint Christophe fait partie des rues les plus anciennes du CONQUET menant du centre-ville au port.

Elle est bordée des constructions les plus remarquables de l'architecture de la ville.

Quelques nouvelles constructions situées au Nord de la rue sont venues perturber le rythme et l'organisation homogènes de la rue.

**Règle particulière**

1. Reconstitution d'une architecture (implantation volumétrie) ou de clôtures au Nord de la rue, en harmonie avec celles du Sud-Est de la rue.
2. Suppression des portails en PVC, des plaques en béton sur rue.
3. Une attention particulière sera apportée aux aménagements et dispositifs réalisés sur l'espace public (signalisation routière, signalétique, éclairage public, mobilier urbain, ...).

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Place Saint Christophe</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-------------------------------	--------------------------------



#### Bâtiment d'intérêt architectural

#### Notice historique

Bâtiment construit à l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint Christophe en 1866. Ce bâtiment sert d'abri au canot de sauvetage.

#### Notice descriptive

Bâtiment en maçonnerie de pierre enduite.

#### Règles particulières

1. Réfection de l'enduit ciment par un enduit à la chaux.
2. Recomposition des ouvertures du pignon Est en harmonie avec la structure de la baie d'origine.
3. Fenêtre transformée en porte en façade.

#### Caractère dominant de l'espace public

La place Saint Christophe, avec la place du Drellac'h constituent les espaces publics anciens du port les plus emblématiques. Comme son nom l'indique, il existait à cet endroit une chapelle (la chapelle Saint Christophe) qui fut démolie en 1856.

Un nouveau bâtiment y fut construit au début du XXème siècle, abri du canot de sauvetage et aujourd'hui de la coopérative maritime.

L'espace public se présente sous forme d'une place, belvédère ouvert vers la mer, bordée de maisons anciennes au Nord (débouché de la rue Saint Christophe) et de murs de soutènement en maçonnerie de pierre surplombant le nouveau port.

#### Règles particulières

Afin de retrouver une compréhension et une lecture du quartier maritime ancien, il conviendra d'harmoniser les aménagements de la place Saint Christophe avec la rue Saint Christophe, la rue Troadec, la place et la rue du Drellac'h.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Saint Christophe****Secteur****1****n°1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive3**

Bâtiment R+1+C - années 1930.

Façade enduite - encadrements de baie en brique.

**Règles particulières****Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade principale.
2. Recomposition des menuiseries en bois avec partition en carreaux et suivant la forme des baies.
3. Volets en bois peint.

**n°3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—façades en pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade principale.
2. Suppression des bardages en pignon et sur la souche.
3. En cas de travaux de toiture, reconstitution des lucarnes au droit des baies de la façade et de dimensions réduites .

**n°5 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - Façades en pierre apparente. Les baies ont été modifiées depuis l'origine.

**Règles particulières**

Conservation des façades en pierre apparente - rejointoiement au mortier de chaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Saint Christophe**
**Secteur**
**1**

**n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Maison à caractère pavillonnaire composé de deux corps de bâtiment. Maison primitive en fond et extension vers la rue. Une requalification de l'ensemble est souhaitable.


**n°9b Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R++C ayant subi des modifications d'ouverture en façade et toiture- façades enduites.

**Règles particulières**

1. En cas de travaux en toiture, suppression du soulèvement de toiture et remplacement par des lucarnes à fronton ou des fenêtres de toit encastrées.
2. Requalification de la baie du garage (encadrement de baie).

<p><b>REPertoire DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>          Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue Saint Christophe</b></p>	<p><b>Secteur</b>  <b>1</b></p>
--	------------------------------------	-------------------------------------



**n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Parcelle n°127**

**Règles particulières**

Conservation du muret et des piliers en maçonnerie de pierre apparente.



**n°13 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

Entrée du n° 11

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Saint Christophe****Secteur****1****n°2 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C. Façades enduites au mortier de ciment - chaînage d'angle en pierre.

**Règles particulières**

1. Remplacement de l'enduit ciment par un enduit au mortier de chaux.
2. Suppression des volets roulants au 2ème étage (remplacement par des volets en bois).
3. Conservation des volets bois.
4. Conservation des balconnets en fonte.

**n°4 Bâtiment remarquable****Notice descriptive**

R+1+C - façades en pierre apparente.

**Règles particulières**

Conservation des façades en pierre apparente.  
Rejointoiement au mortier de chaux.

**n°6 Bâtiment remarquable****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en pierre apparente.

Corbelets de chevronnières sculptés.

**Règles particulières**

Réfection des joints de la façade au mortier de chaux à fleur de pierre.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Saint Christophe</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	-----------------------------	----------------------------



**n°8 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façades en maçonnerie de pierre apparente. Lits horizontaux.

**Règles particulières**

Réfection des joints au mortier de chaux.



**n°10 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment R++C . Façades en pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Remplacement des persiennes par des volets battants en bois peint.
2. Encastrement des fenêtres de toit.
3. Rejointoiement au mortier de chaux.



**n°12 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Saint Christophe</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	-----------------------------	--------------------------------



#### n°14 Bâtiment d'intérêt architectural

##### Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - façade enduite. Bâtiment ayant conservé la plupart de ses composants d'origine.

##### Règles particulières

1. Remplacement du mortier actuel de la façade par un enduit à la chaux.
2. Menuiseries en bois peint (volets).
3. Conservation - restauration éventuelle de la porte.



#### n°16 Bâtiment en rupture avec son environnement - Terrasse et extension

##### Commentaire

Ensemble composé d'éléments hétéroclites. Décalages de façades, bandeaux commerciaux trop importants. Tout en conservant le socle rocheux, une requalification par l'unification des volumes et des matériaux est souhaitable.



#### n°18 Bâtiment d'accompagnement

##### Notice descriptive

Bâtiment R+1+C - façades enduites - RDC déstructuré pour la création d'une façade commerciale.

##### Règles particulières

1. Recomposition de la baie du rez-de-chaussée suivant les proportions de celles de l'étage.
2. Recomposition des menuiseries - en bois - partition en carreaux
3. Enduits au mortier de chaux.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Saint Christophe**

**Secteur**

**1**



**n°20 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade en pierre enduite.

Souche de cheminée disproportionnée en pignon.

Les n°20 et 22 forment un ensemble de façades homogènes .

**Règles particulières**

1. Réfection des enduits au mortier de chaux ou rejointoiement des pierres.
2. Suppression des tuyaux en façade.
3. Fenêtres de toit encastrées.
4. Proposition technique permettant de supprimer ou de réduire la hauteur de la souche de cheminée.



**n°22 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - Façades en pierre apparente. Toiture en tuiles mécaniques.

Les n°20 et 22 forment un ensemble de façades homogènes.

Le mur de soutènement et le jardin en pied de mur participent à la qualité de l'ensemble architectural.

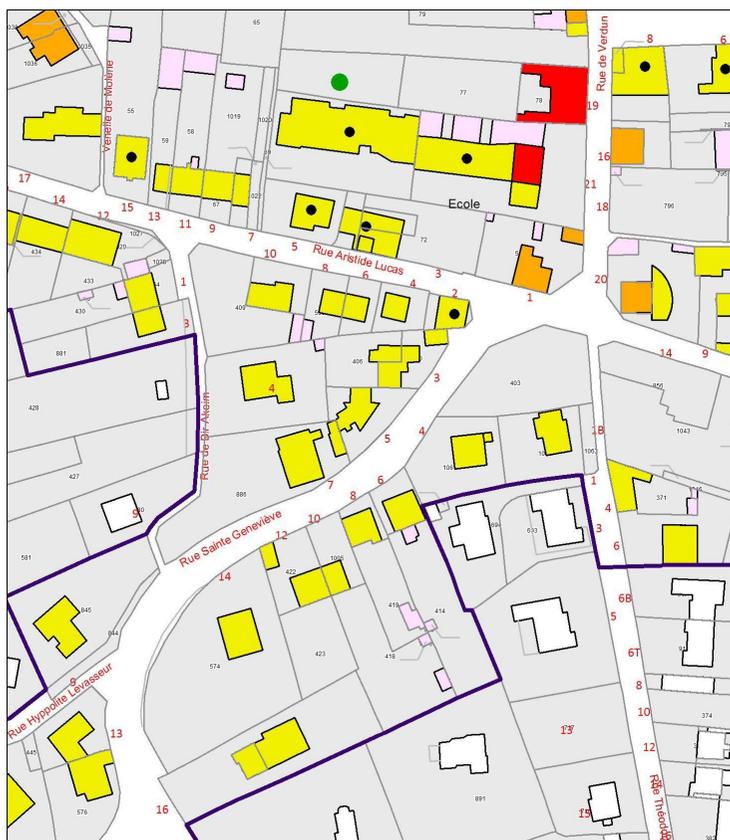
**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries de pierres apparentes.
2. Conservation des murs de soubassement et de clôtures en pierre apparente.
3. Remplacement de la toiture en tuile par une toiture en ardoises naturelles.
4. Menuiseries en bois peint.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Geneviève****Secteur****1****Caractère dominant de l'espace public**

La rue Sainte Geneviève est aujourd'hui une des rues d'entrée dans la ville, à partir du Sud, dans le prolongement de la RD85 (route touristique). Les constructions qui la bordent sont de facture récente (2ème moitié du XXème siècle), ne représentant pas « d'enjeu patrimonial » particulier. Toutefois, en tant qu'entrée dans la ville, un soin particulier sera apporté aux clôtures, ainsi qu'aux nouvelles constructions, modifications ou extensions des constructions existantes.

**Règles particulières**

- Harmonisation des clôtures sur l'ensemble de la rue.
- Requalification de l'espace public.

	bâtiment CI.MH ou Ins.MH		bâtiment remarquable		bâtiment sans enjeu patrimonial		bâtiment non inventorié		arbres remarquables
	bâtiment d'intérêt architectural		bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire		ensemble de façades homogènes		périmètre de l' AVAP		mur remarquable
	bâtiment d'accompagnement		bâtiment en rupture avec l'environnement		patrimoine paysager		1 point de vue et numéro		
	croix		puits		lavoir - fontaine - abreuvoir		patrimoine défensif	<b>10</b>	numéro d'identification

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Sainte Geneviève</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	-----------------------------	----------------------------



n°7 Bâtiment d'accompagnement

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Sainte Geneviève****Secteur****1**

n°4 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°6-8 Bâtiment sans enjeu patrimonial



n°10-12 Bâtiment d'accompagnement

**Notice descriptive**

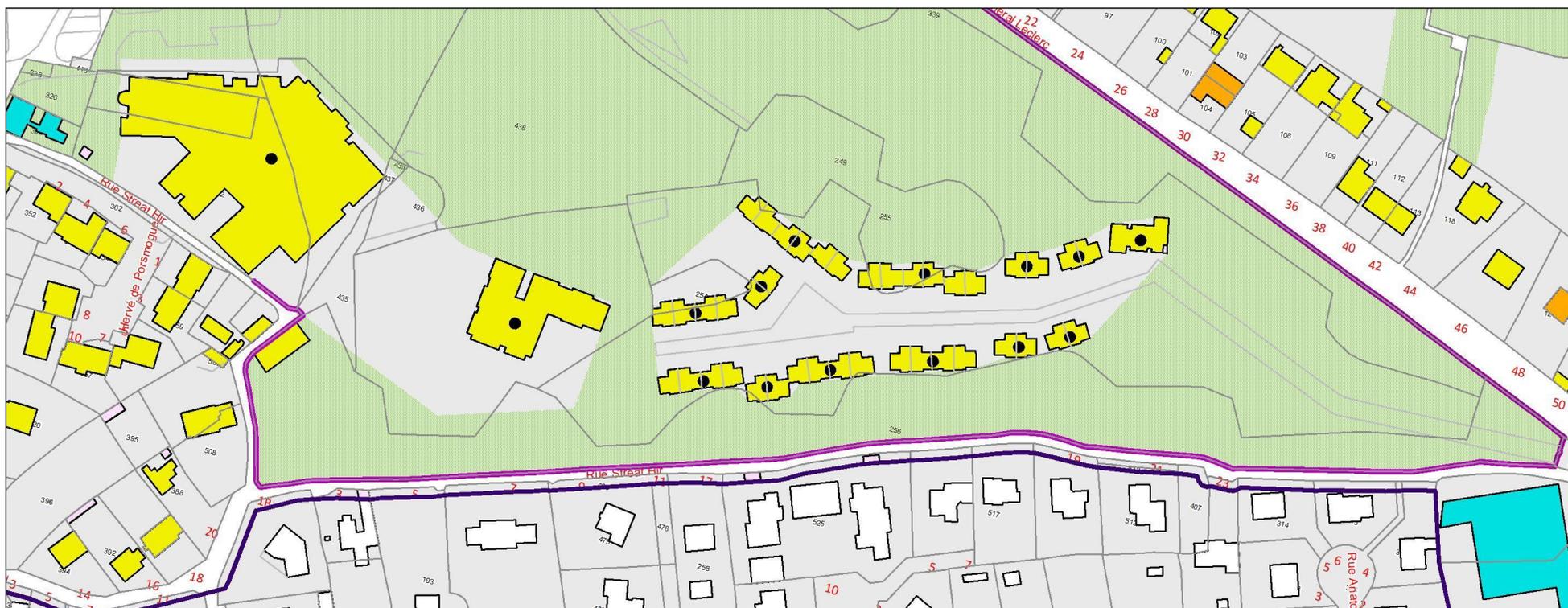
Maison R+1+C à laquelle a été apportée une adjonction postérieurement mais dont l'architecture est assimilée à celle de la construction d'origine.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure de la composition des baies de la façade principale.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Partition des menuiseries en carreaux.
4. Clôture et portail en bois ou en acier peint. Conservation du muret en pierres apparentes.

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Streat Hir Est**
**Secteur**
**1**


bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

La rue Streat Hir est une venelle prise entre le mur du parc Beauséjour et un ensemble de propriétés privées de type pavillonnaire (R+ C pour la plupart). Ces clôtures hétéroclites (murets en maçonnerie, plaques béton, haies, ...) n'ayant aucune unité contrastent avec la qualité du mur qui leur fait face.

**Règle particulière**

Renforcer l'unité et la qualité des clôtures, annexes, garages et plantations implantés en bordure de la rue (largeur prise en compte : 3 mètres).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Streat Hir Est**
**Secteur**
**1**

**Clôtures de la rue Streat Hir**
**Prescriptions particulières**

1. Le mur de clôture du parc Beauséjour sera conservé et restauré à l'identique.
2. Les clôtures des propriétés le long de la rue présenteront un caractère homogène en hauteur et en nature de matériaux :
  - hauteur maximale de 1,50 mètre.
  - matériaux :
    - murs en maçonnerie de pierre apparente,
    - murets en pierre surmontés ou non de clôture en bois ou métal peint de couleur sombre ou doublés d'une haie arbustive,
    - portails en bois ou en métal peint.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Streat Hir Est**

**Secteur**

**1**

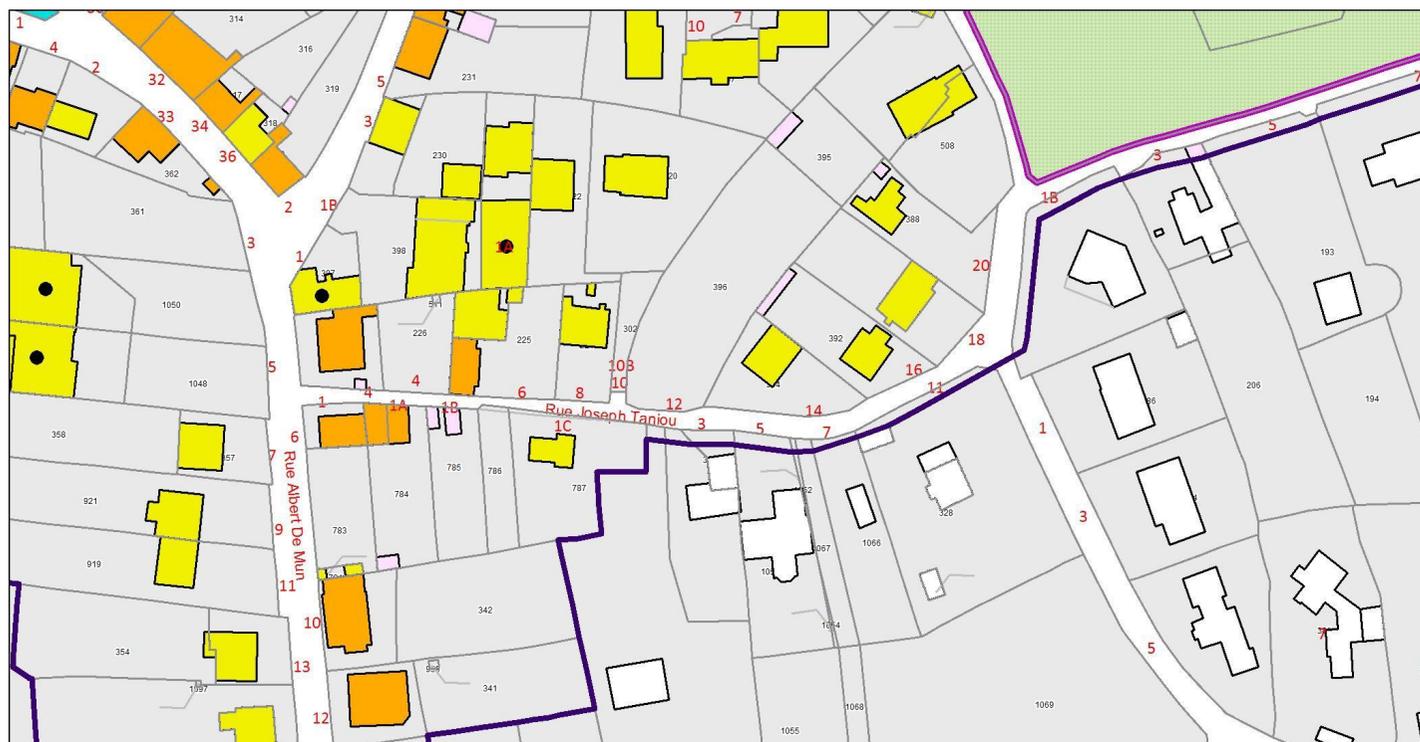


**Clôtures de la rue Streat Hir**



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Joseph Taniou**
**Secteur**
**1**


- bâtiment CI.MH ou Ins.MH
- bâtiment remarquable
- bâtiment d'intérêt architectural
- bâtiment d'accompagnement
- bâtiment sans enjeu patrimonial
- bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
- bâtiment en rupture avec l'environnement
- bâtiment non inventorié
- ensemble de façades homogènes
- patrimoine paysager
- arbres remarquables
- périmètre de l' AVAP
- mur remarquable
- 1 point de vue et numéro
- croix
- puits
- lavoir - fontaine - abreuvoir
- patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

La rue Joseph Taniou poursuit la rue Streat Hir pour déboucher sur la rue Albert de Mun. Cette venelle est bordée de maisons à caractère pavillonnaire (R+C). L'intérêt de son intégration dans le périmètre de l'AVAP consiste à porter l'attention sur les clôtures des propriétés riveraines.

**Règles particulières**

Harmonisation des clôtures :

- hauteur 1,50 mètre maximum sur rue,
- matériaux :
  - Murets en maçonnerie de pierres apparentes.
  - Murets surmontés ou non de clôtures en bois ou métal peint doublé ou non de haies arbustives.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Joseph Taniou</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------------	--------------------------------



#### **n°1 et 4 Bâtiments d'accompagnement**

##### **Notice descriptive**

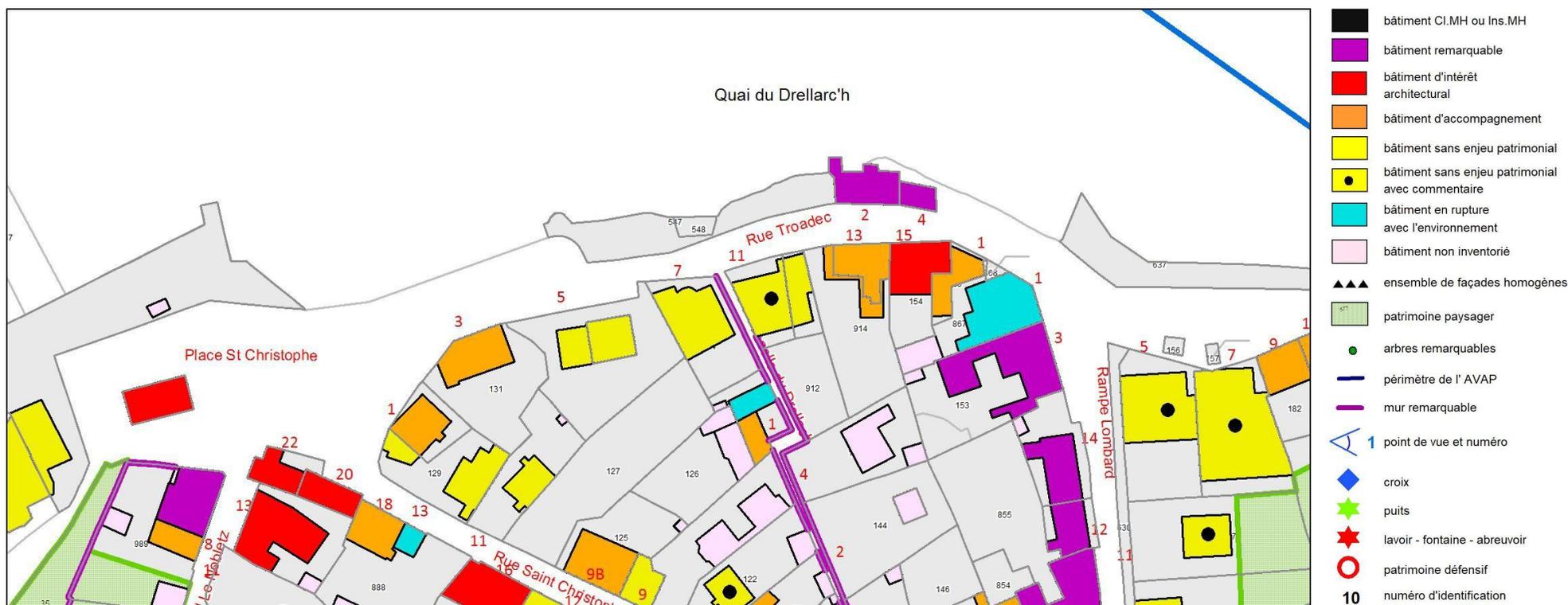
Bâtiment R+1+C - fin XIX - début XXème. Parcelle attenante au Sud close de hauts murs en maçonnerie de pierre. Façades en maçonnerie de pierres enduites.

##### **Règles particulières**

1. Composition de la structure et de la composition de la façade sur rue.
2. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierres.
3. Menuiseries en bois peint. Fenêtres avec partition en carreaux.

#### **n°1A, 1B, 1C Bâtiments sans enjeu patrimonial**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Troadec</b>	<b>Secteur</b> <b>1</b>
---	--------------------	----------------------------



### Caractère dominant de l'espace public

La rue Troadec fait la liaison entre deux espaces majeurs de la ville, la place Saint Christophe et la place du Drellarc'h. Cette rue est bordée pour partie de constructions anciennes de grande qualité architecturale (notamment dans sa partie Est) surplombant le port. Des constructions plus récentes, du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècles se sont implantées sur le côté Sud de la rue faisant face au port. Hormis une ou deux constructions à toiture terrasse, la majeure partie des constructions est couverte de toitures en pente, implantée en bordure de l'espace public ou bordée de murs en maçonnerie de pierre.

### Règles particulières

1. Les murs de clôture et les murs de soubassement seront en maçonnerie de pierres apparentes.
2. Tout aménagement urbain se fera en cohérence sur l'ensemble de l'espace public - place Saint Christophe, rue Troadec, place et quai du Drellarc'h marquant ainsi l'unité du bas de la ville et du port ancien (1841).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Troadec****Secteur****1****n°1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment début du XXème - R+1+C - Façade de maçonnerie enduite.

**Règles particulières**

1. Recomposition des fenêtres - partition en carreaux .
2. Menuiseries en bois peint.
3. Remplacement de l'allège vitrée par un garde-corps (métal ou bois peint).
4. Requalification des volumes annexes.

**n°3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—Fin XIXème/début XXème.

Façades en maçonnerie de pierres enduites.

**Règles particulières**

Menuiseries en bois peint :  
 - fenêtre à deux vantaux,  
 - volets battants.

**n°5 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Troadec****Secteur****1****n°7 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Composition architecturale en rupture avec le caractère dominant de la rue, à la fois par sa volumétrie, les proportions des baies et la nature de certains composants architecturaux (support et garde-corps de la terrasse). Une requalification de l'ensemble est souhaitable.

**n°13 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C dont il reste des éléments anciens originels (partie de RDC). Mur de clôture attenant et escalier d'accès en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint : fenêtre à deux vantaux, partition en carreaux.
2. Recomposition du volume de toiture appuyé sur le mur de clôture.



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue Troadec</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	--------------------	--------------------------------



#### n°15 Bâtiment d'intérêt architectural

##### Notice historique

Bâtiment XVIIème siècle.

##### Notice descriptive

Bâtiment R+1+C et escalier d'accès sur cave, en maçonnerie de pierres apparentes.

##### Règles particulières

Conservation et restauration du bâtiment et de ses composants suivant les dispositions originelles, notamment :

- menuiseries extérieures en bois peint (fenêtres à deux vantaux - partition en carreaux, volets battants).
- conservation de l'escalier en pierre apparente.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Troadec

Secteur

1

**n°2 Bâtiment remarquable****Notice historique**

Bâtiment du XVIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment principal R+1+C en maçonnerie de pierre apparente. Annexe dont la cheminée disproportionnée en hauteur a vraisemblablement été remontée pour améliorer le tirage...

Rajout d'un sas d'entrée en pignon.

**Règles particulières**

1. Conservation et restauration suivant les dispositions architecturales de la construction originelle.
2. La suppression de la gouttière devant la lucarne est souhaitable (deuxième descente dans l'angle Sud-Ouest).
3. Conservation du mur de clôture en pierre apparente.
4. Suppression du grillage et remplacement éventuel par une protection mieux adaptée tout en conservant la vue.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun**
**Secteur**
**1**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

La rue de Verdun est une des rues les plus anciennes de la ville du CONQUET, orientée Nord-Sud, menant au port (vers la place Saint Christophe).

La rue s'est rapidement urbanisée dès la seconde moitié du XIXème siècle. La plupart des constructions est implantée en bordure de rue conférant à la rue un caractère urbain fort.

La majorité des constructions R+1+C est implantée en ordre continu en limite de l'espace public.

**Règles particulières**

Les nouvelles constructions respecteront le caractère de la rue par l'implantation, la volumétrie et la trame urbaine.

**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun****Secteur****1****n°2 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Ensemble de garages mitoyens de nature et de composition différentes qui mériteraient, s'ils sont conservés, d'être harmonisés : façades en maçonnerie de pierres.

**n°4-6 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n°8 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment « années 30 » à l'angle de deux rues dont l'angle est renforcé par un « bow window » en porte à faux.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades et de la toiture.
2. Conservation et entretien des particularités et composants de la construction originelle.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Mise en valeur par la couleur.



**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun**
**Secteur**
**1**

**n°8 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - annexe - Bâtiment en angle de rue (avec la rue Clémenceau) en maçonnerie de pierre apparente prolongé par un mur de clôture.

**Règles particulières**

1. Conservation des murs en maçonnerie de pierres apparentes.
2. Fenêtre de toit encastrées.


**n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**n°12 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment fin XIXème /début XXème - R+1+C.

Façade en maçonnerie de pierre enduite. La propriété a été divisée, en autorisant une construction mitoyenne au pignon Sud-Est.

**Règles particulières**

1. Conservation du muret en maçonnerie de pierre.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Clôtures en métal ou bois peint.


**n°14 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Maison R+C orientée vers la rue de Verdun. L'orientation du pignon ne participe pas à l'organisation de la place Llandelio.

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue de Verdun

Secteur

**1**

n°16 Bâtiment sans intérêt patrimonial



n°18 Bâtiment d'accompagnement

**Notice descriptive**

Bâtiment R+2 sur cave - façades enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade principale.
2. Conservation de l'ordonnement des baies.
3. Conservation des balconnets.
4. Conservation des volets bois.
5. Menuiseries bois peint à double battants. Partition en carreaux.
6. Suppression des volets roulants extérieurs.



n°20 Bâtiment d'accompagnement

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C - façades enduites.

Impact important de ce bâtiment situé à l'angle de deux rues.

**Règles particulières**

1. Recomposition des doubles fenêtres en harmonie avec les fenêtres situées en arrière.
2. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierre.
3. Un accompagnement végétal serait favorable à l'intégration du bâtiment dans le contexte urbain.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun**
**Secteur**
**1**

**n°1 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C sur cave (sopiraux).  
Façades en maçonnerie de pierre enduite.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade principale.
2. Conservation de l'ensemble des composants architecturaux originels (balconnets, ...).
3. Menuiseries en bois peint, fenêtres à double vantaux - partition en carreaux, volets battants.


**n°3 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C - façade enduite.

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint, fenêtre à double vantaux - partition en carreau.
2. Remplacement du soulèvement de toiture par des lucarnes droites à fronton.
3. Suppression des câbles en façade.


**n°5 Bâtiment d'intérêt architectural**
**Notice historique**

Bâtiment XVIIIème siècle.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Suppression des goulottes de réseaux en façade.
2. Menuiseries en bois peint : fenêtre à deux vantaux - partitions en 2x4 carreaux.


**n°7 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice historique**

Maison du XVIIème siècle dont le pignon donne rue G. Clémenceau.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C- fenêtre d'angle. Façade modifiée au XIXème siècle. Double ouverture en RDC. Façades enduites au mortier de ciment.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure du bâtiment - les percements de la façade principale pourront être revus pour un meilleur ordonnancement.
2. Suppression des volets PVC.
3. Façade enduite au mortier de chaux ou en pierres apparentes.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Verdun</b>	<b>Secteur</b>  <b>1</b>
---	----------------------	--------------------------------



**n°9 Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C—façades maçonneries enduites.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition de la façade, du pignon et de la toiture.
2. Conservation à l'identique de l'ensemble des composants architecturaux du bâtiment (menuiseries en bois peint, balconnets, ...).



**n°11 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Bâtiment ayant le caractère d'annexe hors échelle urbaine par rapport au caractère dominant de l'espace public.

Le portail pourrait être unifié par la couleur.

**REPertoire DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun**
**Secteur**
**1**

**n°13 Bâtiment d'intérêt architectural**
**Notice historique**

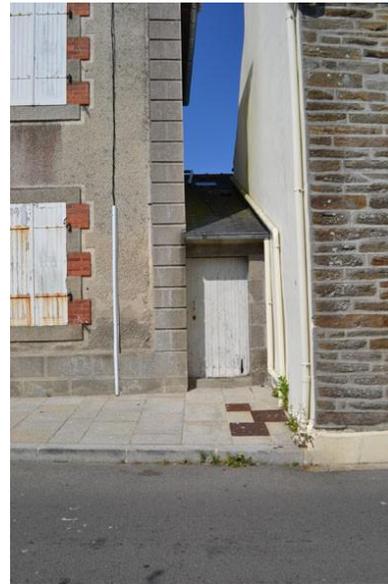
Bâtiment R+1+C en maçonnerie.

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes - le pignon Sud a été enduit.

**Règles particulières**

Menuiseries en bois peint, fenêtres à deux vantaux, partition en carreaux (volets battants, porte d'entrée).


**n°15 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment début XXème s'apparentant à de la construction de type balnéaire avec pignon sur rue. Ces maisons s'accompagnaient le plus souvent d'un jardin en façade avant.

**Règles particulières**

Conservation ou restauration à l'identique des composants architecturaux originels : menuiseries en bois peint ; fenêtres à deux vantaux - partition en carreaux, porte d'entrée, volets.


**n°17 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment fin XIXème/début XXème siècle - façades enduites.

**Extension - Sans enjeu patrimonial**
**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de l'ordonnancement de la façade principale.
2. Menuiseries en bois peint : fenêtre à deux vantaux-partition en carreaux (volets battants, porte d'entrée). Suppression des volets roulants en PVC.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Verdun****Secteur****1****n°19 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice historique :** bâtiment fin XVIIIème, début XIXème siècle .

**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes. Extension contemporaine en façade arrière, sur cour, muret de clôture en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières pour le bâtiment principal**

1. Conservation ou mise en œuvre de l'ensemble des composants architecturaux caractéristiques de cette période architecturale (menuiseries en bois peint, rejointoiment à la chaux, conservation du muret en pierre apparente, ...).
2. Mise en place d'un portail en bois peint sur rue.

**n°21 Bâtiment d'intérêt architectural****Notice historique**

Bâtiment de la deuxième moitié du XIXème siècle. Ancienne mairie.

**Notice descriptive**

Bâtiment de type « maison de maître » R+1+C - clôture composée d'un muret surmonté d'une grille en fer forgé. Pavillons latéraux ayant subi des modifications importantes (agrandissement des baies, suppression des toitures, ...).

**Règles particulières**

1. Conservation ou restauration de l'ensemble des composants architecturaux caractéristiques de cette période architecturale (menuiseries en bois peint, muret, grilles, poteaux, ...).
2. Recomposition de la grille de l'entrée.

**Rue de Verdun****n° 1 rue Aristide Lucas****n°1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Mur de clôture et garage d'une habitation sise au n°7 de la rue A. Lucas.

**Règles particulières**

1. Conservation du mur de clôture en maçonnerie de pierres apparentes.
2. Porte de garage en bois peint.

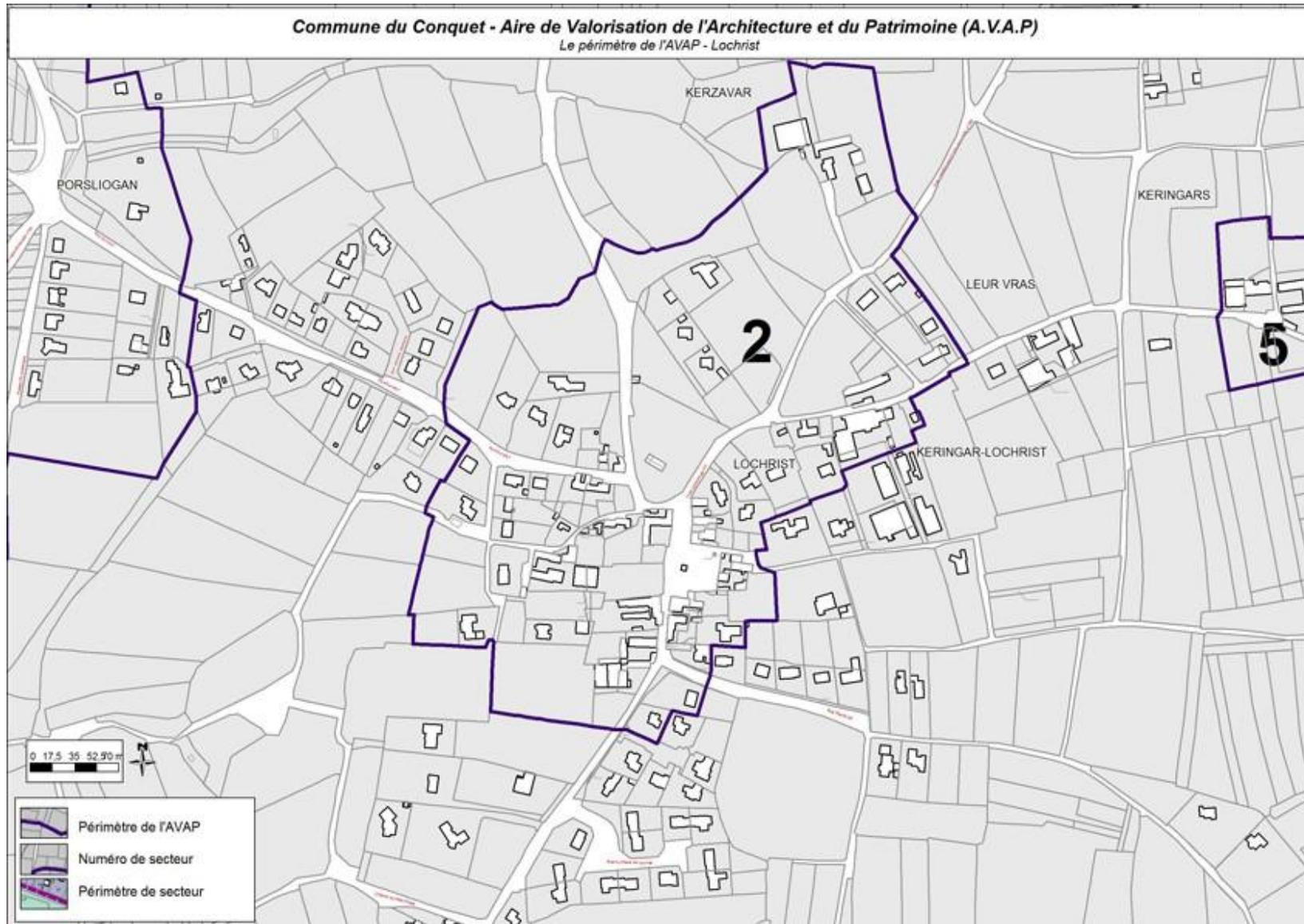
**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Lochrist**

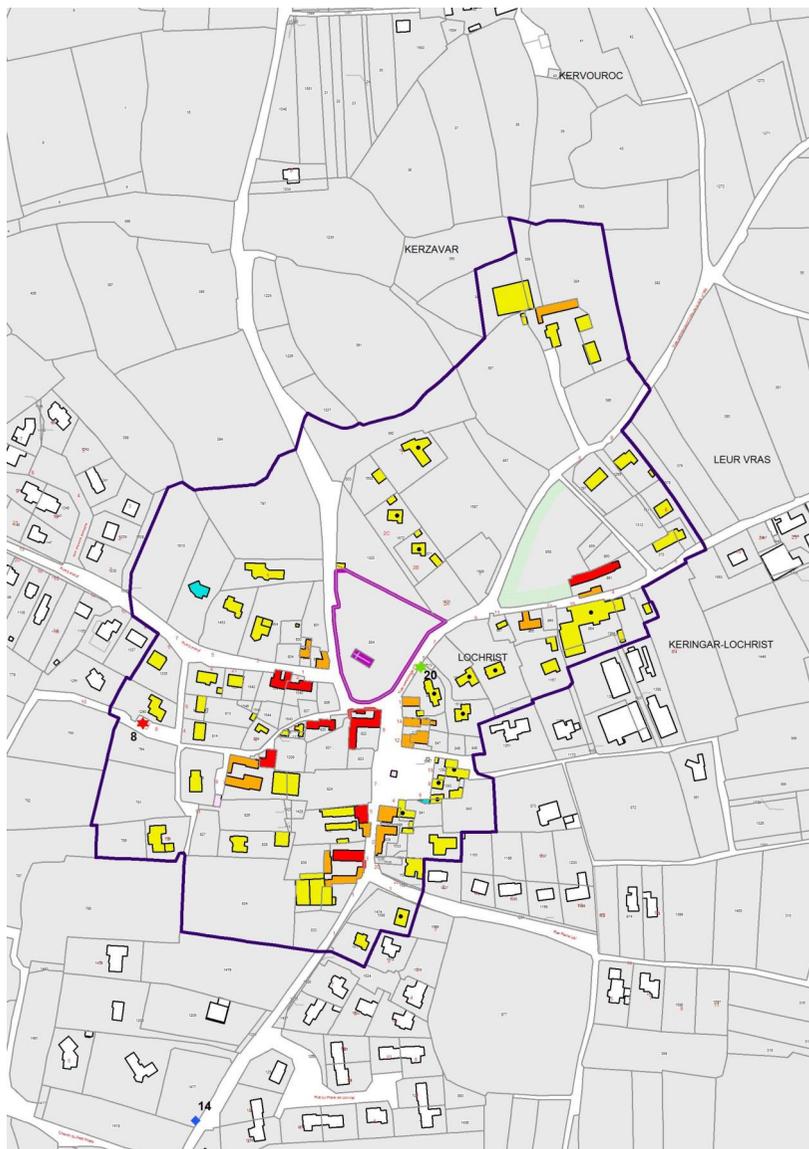
**Secteur**

**2**



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Lochrist****Secteur****2**

Le bourg de Lochrist était au XV<sup>ème</sup> siècle le village le plus important de la commune, reliant la pointe Saint Mathieu au port du CONQUET. La ville, prenant de plus en plus d'importance s'est développée, laissant au bourg de Lochrist son caractère de village constitué de quelques fermes implantées autour d'une église. La place résulte de la démolition de l'église dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle (reconstruite dans la ville du CONQUET - 1855-1858). Le cimetière garde une place importante. Le réseau viaire a conservé ses aspects champêtres - murets en pierres, talus. Le développement urbain récent s'est effectué de façon désordonnée, sans aucun lien avec le patrimoine bâti ou rural du village.

**Règles particulières :**

Le bourg ancien de Lochrist est composé d'ensembles architecturaux à caractère agricole, assemblés autour d'une place principale traversée par une voie.

Il est particulièrement marqué par la présence du cimetière et son enceinte en maçonnerie.

**1. Aménagement des espaces publics**

Tout projet d'aménagement (matériaux de surface, murets, mobiliers, ...) visera à conserver le caractère du village originel :

- Les revêtements superficiels seront adaptés à l'usage des voies et stationnements.
- Les profils des chaussées et des accotements seront réalisés dans le respect des formes traditionnelles (fossés, noues, fils d'eau pavés, ...).
- Dans le centre du village, l'utilisation de béton modulaire (caniveau bordures) est interdite.

**2. Plantations**

- L'arasement des talus et la coupe à blanc des haies bocagères sont interdits.
  - Les plantations seront adaptées à la typologie des espaces publics – sur des places, les arbres de haute tige seront préférés aux massifs végétaux.
- Ceux-ci seront plutôt implantés contre les façades ou en lignes de jardin dans les espaces urbains périphériques (hors centre ancien).

**3. Urbanisation**

- Les nouvelles constructions en périphérie de la place participeront au renforcement de sa composition par leur implantation, leur volumétrie, les ordonnancements, le choix des matériaux (façades en maçonnerie de pierre, toitures en ardoises naturelles à 45°). Les clôtures sur l'espace public seront en maçonnerie de pierre, ou talus empierrés. Les portails seront en bois peint.
- Toute nouvelle urbanisation sera organisée par un maillage viaire sans impasses (ilots), implantation entre 0 et 5 mètres.
- Renforcement de l'unité paysagère du village par l'homogénéité des clôtures et des espèces végétales : chênes, peupliers blancs, frênes,...

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Lochrist****Secteur****2****n° 1 et 3****Notice historique**

Ensemble composé :

- d'un bâtiment principal d'intérêt architectural,
- d'un porche « d'intérêt architectural »,
- de dépendances répertoriées en tant que « bâtiment d'accompagnement »,
- de hangars agricoles « sans enjeu patrimonial ».

Les bâtiments sont majoritairement conservés en maçonnerie de pierre apparente.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries en pierres apparentes.
2. Tout nouveau projet, conservera le caractère traditionnel de l'ensemble des bâtiments par l'implantation, la volumétrie (toiture à deux pentes proches de 45° - toitures en ardoises naturelles).
3. Les matériaux : la pierre, en façades, sera utilisée en tant que matériau dominant.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Lochrist</b>	<b>Secteur</b> <b>2</b>
---	-----------------	----------------------------


**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries en pierre apparente.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Intégration des dispositifs d'énergie : encastrement en toiture.
4. Toitures en ardoises naturelles.

- n° 5 - **Bâtiment principal :** Bâtiment d'intérêt architectural
- **Crèche en bordure de route :** Bâtiment d'accompagnement
- **Autres bâtiments :** Bâtiments sans enjeu patrimonial

**Notice descriptive**

Bâtiment majoritairement en maçonnerie de pierre apparente.

Une partie des dépendances a été transformée en logements.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Lochrist****Secteur****2****n° 7****Notice descriptive**

Champ en bordure de rue délimité par un talus empierré.

**Règles particulières**

L'enjeu de ce terrain, au cœur du village face à la place publique est très important.

Sa constructibilité éventuelle sera soumise aux règles suivantes :

**1- Constructions :**

- Implantation en retrait de la voie publique.
- Jardins entre les constructions et l'espace public.
- Bâtiments principaux R+1+C (toitures à deux pentes proches de 45°).
- Matériaux :
  - toitures en ardoises,
  - façades vues de l'espace public en maçonnerie de pierre 60 %.

**2- Clôtures sur espaces publics ou voie privée**

- Murets ou murs en maçonnerie de pierre .

**n° 9 Ensemble de bâtiment d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C, clos en limite de l'espace public par des murs et bâtiments annexes en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades et murs en pierre apparente.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Toute nouvelle construction sera réalisée en harmonie avec les bâtiments existants :
  - façades en maçonnerie de pierre,
  - toitures proches de 45° en ardoises ou couleur ardoise,
  - menuiseries en bois peint.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Lochrist</b>	<b>Secteur</b> <b>2</b>
---	-----------------	----------------------------

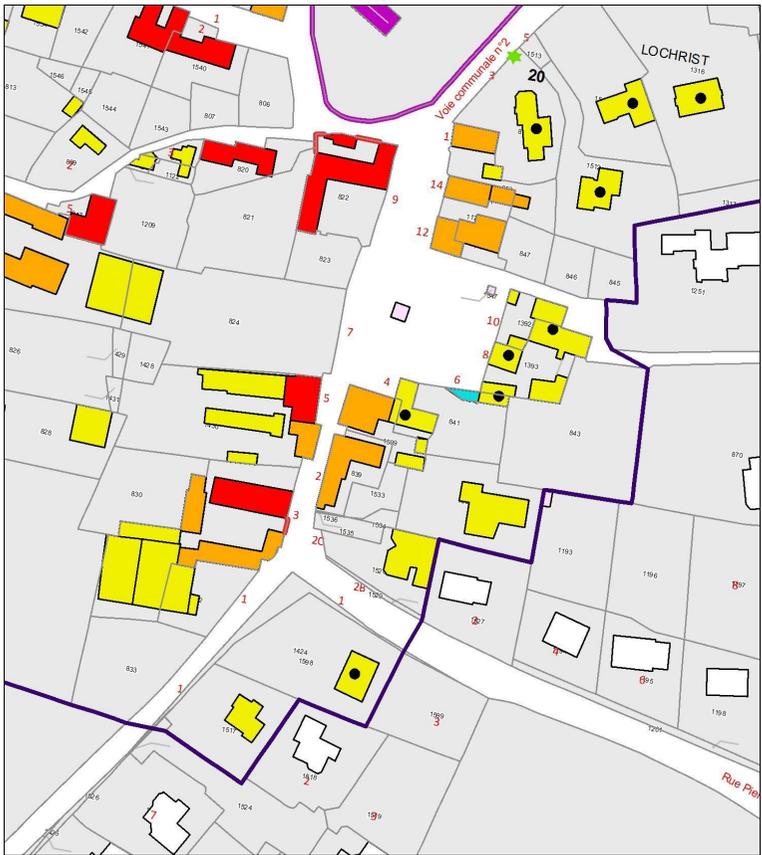
**Keringar Vian**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Place de Lochrist**

**Secteur  
2**



**Caractère dominant de l'espace public**

La place centrale, cœur du village, concentre les éléments architecturaux les plus significatifs. Les anciennes fermes côtoient quelques maisons du XIXème siècle.

Le XXème siècle s'est affranchi de toute règle qui aurait permis une meilleure intégration urbaine et architecturale en rapport avec le volume de la place et l'ambiance rurale du village.

**Règles particulières**

- 1. Prise en compte de la configuration ancienne du village (présence de l'ancienne église, ...) dans la composition générale de la place.
- 2. Conserver le caractère rural par :
  - Une implantation des constructions ,soit en bordure de l'espace public, soit en retrait, en préservant un alignement global et en privilégiant une alternance de « pleins » et de vides.
  - La simplification du traitement de l'espace public - espace ouvert.
  - Hauteur des constructions R+1+C.

bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Place de Lochrist****Secteur****2****n°2 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment principal R+1+C fin XIXème / début XXème, en maçonnerie de pierre enduite.  
Annexe R+C en maçonnerie de pierre.

**Prescriptions particulières**

1. Conservation des balconnets.
2. Menuiseries en bois peint :
  - fenêtres à double vantaux - partition en carreaux
  - volets battants en bois.
3. Peinture ou enduit plus foncé en sous-basement.
4. Toiture en ardoise sur l'annexe.
5. Recomposition de la porte.

**Venelle entre le n°2 et le n°4****n°4 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment en maçonnerie de pierre enduite (fin XIXème / début XXème).

**Prescriptions particulières**

1. Réduction de la baie (agrandie) du RDC - respect de l'ordonnancement de la façade.
2. Remplacement des lucarnes rampantes par des lucarnes à fronton à l'aplomb des baies du 1er étage.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Place de Lochrist****Secteur****2****n°6 Bâtiment en rupture avec son environnement****Commentaire**

Le volume du garage en façade principale rompt l'harmonie de la place essentiellement composée de bâtiments R+1+C.

En tant que bâtiment annexe, son intégration serait favorisée par des façades en maçonnerie de pierre, des pentes de toiture proches de 45 ° et un accompagnement végétal.

**n°8 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment R+C implanté en fond de place, accompagné d'un mur en maçonnerie de pierre percé d'une porte cochère. Ce dernier devra être conservé.

Le pignon blanc affirme une rupture dans le fond de la place constitué essentiellement de murs en maçonnerie de pierre apparente.

Le fond de la place mériterait d'être soutenu par un ensemble de bâtiment R+1+C et/ou des murs en maçonnerie de pierre. Intégration du coffret de façon plus discrète (dans le muret situé à proximité).

**n°10 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment en maçonnerie de pierre enduite (fin XIXème / début XXème).

Conservation du muret en maçonnerie de pierre apparente.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Place de Lochrist****Secteur****2****n° 12 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre et d'un ensemble d'annexes R+C accolés en façade arrière.

Ce bâtiment participe de façon importante à l'organisation de l'espace public.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des baies des façades et pignons.
2. Façades enduites au mortier de chaux.
3. Ensemble de menuiseries en bois peint (fenêtres - partition en carreaux, volets, portes...).
4. Remplacement du soulèvement de toit de l'annexe et des capucines de la maison principale par des lucarnes à fronton ou fenêtres de toit encastrées.

**n° 14 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C présentant un pignon sur rue. Ce bâtiment participe de façon importante à la structure de l'espace public.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la volumétrie du bâtiment.
2. Façades enduites au mortier de chaux.
3. Conservation des clôtures en maçonneries.
4. Menuiseries en bois peint (fenêtres - partition en carreaux, volets, portes, ...).



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Cimetière de Lochrist**

**Secteur**

**2**



**La chapelle**

**Les croix**

**Quelques monuments de sépultures**

**Le mur de clôture**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

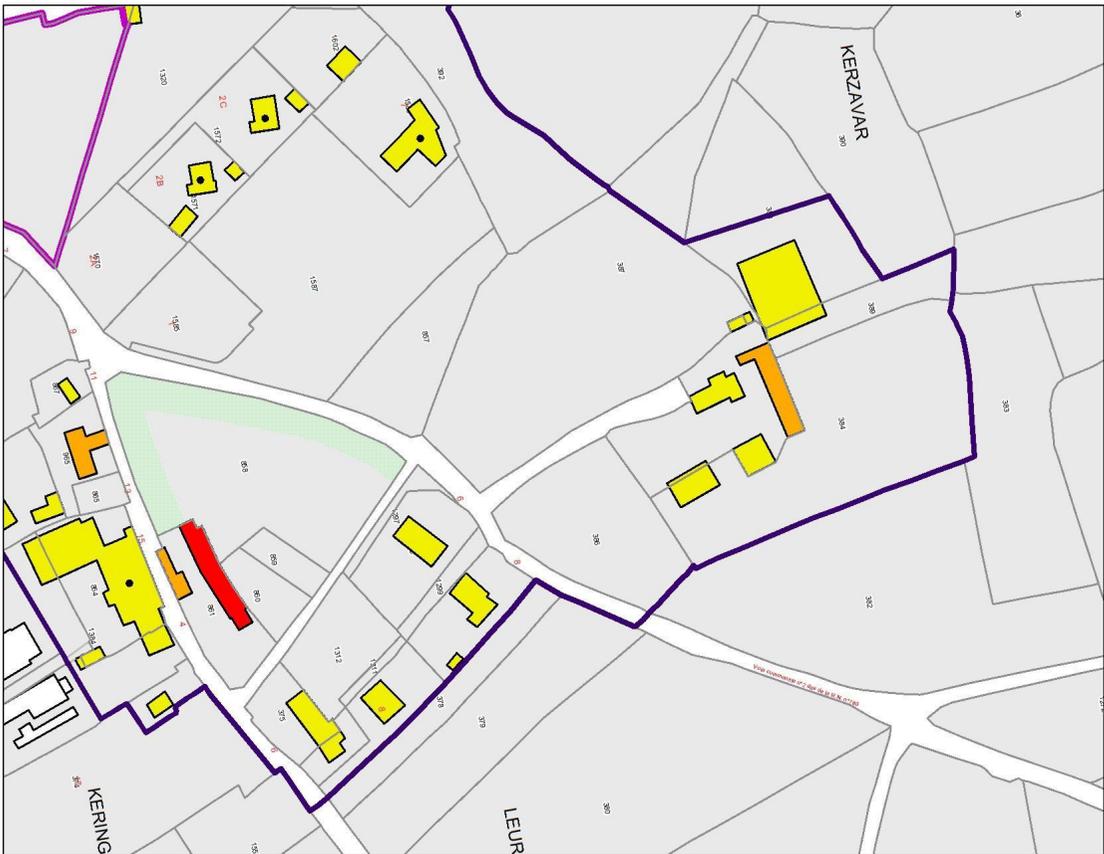
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Keringar**

**Secteur**

**2**



**Caractère dominant de l'espace public**

La voie communale d'entrée par le Nord-Est dans le village de Lochrist est bordée de murs, murets de pierre, talus, résultant pour la plupart de la présence d'anciennes exploitations agricoles.

**Règles particulières**

1. Conservation du gabarit de la voie.
2. Conservation et restauration des talus, murs et murets en maçonnerie de pierre.
3. Maintien d'un parement végétal de haute tige sur une largeur de 10 mètres environ par rapport à l'emprise de la voie.

bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Keringar****Secteur****2****n° 1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre (enduit).  
Façade déstructurée par l'agrandissement des baies. Ce bâtiment comme les n°12 et 14 de la place de Lochrist participent de façon importante à la structure de la place.

**Règles particulières**

1. Conservation de la volumétrie originelle du bâtiment.
2. Recomposition des dimensions des baies de la façade principale.
3. Menuiseries en bois peint.
4. Conservation des murs de clôtures en maçonnerie de pierre apparente.
5. Remplacement de la clôture bois par une haie végétale.

**n° 3 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Maison d'habitation en rupture avec le caractère dominant du centre du village de Lochrist par :

- sa volumétrie (toiture terrasse),
- son implantation,
- sa couleur.

**n° 5 Bâtiment sans enjeu patrimonial****n° 7 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Maison d'habitation en rupture avec le caractère dominant du centre du village de Lochrist par :

- sa volumétrie (toiture terrasse),
- son implantation,
- sa couleur.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue de Keringar**
**Secteur**
**2**

**n° 9 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**n° 13 Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+C en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des murs de clôture et des façades en maçonnerie de pierre apparente.
2. Ensemble des menuiseries en bois peint.


**n° 11 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**n° 15 Bâtiment sans enjeu patrimonial**
**Commentaire**

Ensemble composé de bâtiments hétéroclites construits et aménagés progressivement au gré des fonctions et des activités.

Fonction primitive : activité agricole - maison d'habitation principale, crèches, granges, hangar, ...

Fonction actuelle : restaurant.

L'ensemble, qui conserve toutefois un caractère rural, mériterait une requalification globale (cheminées, bardages, couleurs).



<b>REPertoire DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue de Keringar</b>	<b>Secteur</b>  <b>2</b>
---	------------------------	--------------------------------



**n° 2B-2C Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Les numéros 2A, 2B, 2C rue de Keringar ainsi que les numéros 1-3, 5 et 7 rue de .... forment un ensemble de parcelles à l'entrée Nord-Est du village de Lochrist.

La composition des lots, ainsi que les implantations des constructions sont en rupture totale avec le caractère dominant du village représenté par une continuité du bâti et des clôtures.



**n° 4 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment principal R+1+C en maçonnerie de pierres apparentes et annexes (bâtiment d'accompagnement).

**Règles particulières**

1. La toiture du bâtiment principal sera en ardoises naturelles.
2. Ensemble des menuiseries en bois peint.
3. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.



**n° 6 et 8 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>VC2 - Kerzavar</b>	<b>Secteur</b> <b>2</b>
---	-----------------------	----------------------------



**n°7-9 VC2**

**Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Ensemble de bâtiments agricoles composés de la maison d'habitation originelle en maçonnerie de pierre, d'une maison d'habitation récente (de type pavillonnaire) et des bâtiments d'exploitation (granges, crèches, hangars,...).

L'intégration de l'ensemble est assurée par la présence d'arbres de haute tige qu'il conviendrait de maintenir.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Pierre Loti****Secteur****2****n° 1 Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Propriété située à l'entrée Sud du village de Lochrist dont l'importance repose essentiellement aujourd'hui sur la qualité de la clôture. Toute nouvelle construction plus proche de la route répondra aux prescriptions liées au caractère dominant de l'espace public de la place centrale.

**n° 2B Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment de type pavillonnaire implanté à l'entrée du village. Outre la qualité de l'architecture qui devrait être recherchée, une requalification des clôtures est importante pour identifier et marquer de façon qualitative l'entrée Sud du village.

**n° 2C Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Bâtiment situé en arrière des constructions implantées en bordure de l'espace public.

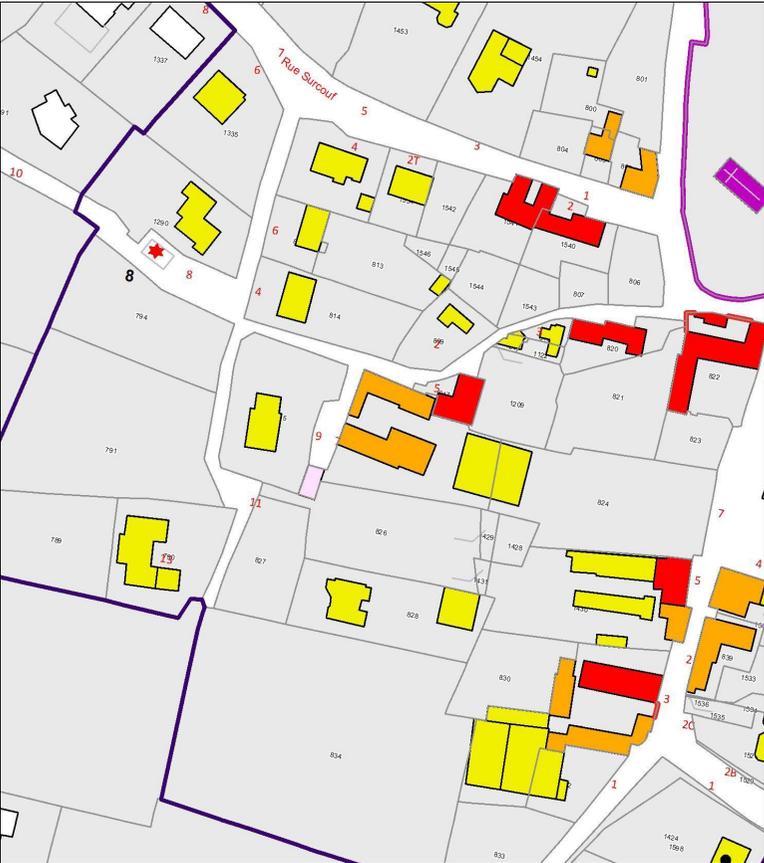
Cette maison en rupture architecturale avec le caractère dominant des constructions du cœur du village. Son implantation en retrait réduit son impact.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lavoir de Lochrist**

**Secteur  
2**



**Caractère dominant de l'espace public**

Cette venelle, sorte de rue traverse desservant des bâtiments agricoles, champs et jardins. Elle a été conservée dans son gabarit depuis 1841 (Cf. ancien cadastre).

**Règles particulières**

- 1. Conservation du gabarit de la venelle.
- 2. Conservation ou création de murets de clôture en maçonnerie de pierres apparentes ou talus herboré.



bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue du Lavoir de Lochrist</b>	<b>Secteur</b>  <b>2</b>
---	----------------------------------	--------------------------------



**n°1 Bâtiment d'intérêt architectural**

**Notice descriptive**

Bâtiment R+C en maçonnerie de pierres apparentes. La façade principale, tournée vers l'intérieur de l'ilot est non perceptible de l'espace public.

**Règles particulières**

1. Gouttières pendantes en remplacement des gouttières nantaises.
2. Annexe de jardin de couleur sombres.



**n°3 Bâtiment sans enjeu patrimonial**

**Commentaire**

Bâtiments annexes visibles de l'espace public en rupture architecturale avec la qualité du caractère dominant du village.

Une requalification de l'ensemble est souhaitable (volumétrie, implantation, couleurs, clôture,...).

**REPertoire DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue du Lavoir de Lochrist**
**Secteur**
**2**

**n°5 Bâtiment principal : bâtiment d'intérêt architectural**
**Bâtiment annexes : bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Ensemble formé par une maison d'habitation principale R+C en maçonnerie de pierres apparentes, prolongée par des annexes également en maçonnerie de pierre apparente (façades aveugles sur la venelle) et toitures en tuiles rouges.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades de l'ensemble des bâtiments en maçonnerie de pierre apparente.
2. Conservation des murets de clôtures en maçonnerie de pierre apparente.


**n°7 (en impasse) Bâtiment d'accompagnement**
**Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.  
 Certaines baies ont été agrandies.

**Règles particulières**

1. Conservation du volume du bâtiment.
2. Recomposition des dimensions des baies du RDC en harmonie avec celles de l'étage.
3. Menuiseries en bois peint (fenêtres, volets, portes, ...).
4. Les clôtures seront en maçonnerie de pierres apparentes
5. Portails et portillons en bois peint.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Rue du Lavoir de Lochrist</b>	<b>Secteur</b> <b>2</b>
---	----------------------------------	----------------------------



**n°9** Bâtiment sans enjeu patrimonial  
(en impasse)



**n°4** Bâtiment sans enjeu patrimonial  
(vers le lavoir)



**n°8** Bâtiment sans enjeu patrimonial  
(maison près du lavoir)



**Le lavoir**

**Règles particulières**

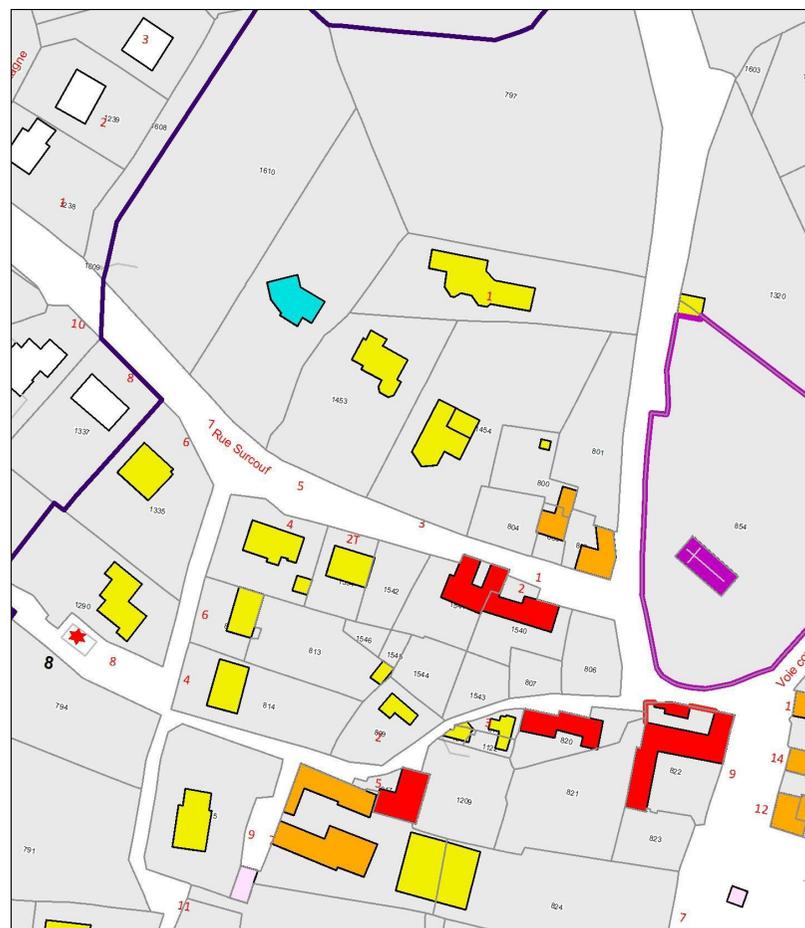
Conservation et restauration de l'ensemble des composants du lavoir (murets, margelle, source, ...).

**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Surcouf**
**Secteur**
**2**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant de l'espace public**

En 1841, il n'existait sur cette voie que quelques constructions dont plusieurs ont été conservées jusqu'à ce jour. Une urbanisation récente (deuxième moitié du XXème siècle) s'est implantée tout le long de la voie depuis le village jusqu'à la mer.

Cette urbanisation est en rupture à la fois architecturale, urbaine et paysagère avec la configuration ancienne du village.

**Règles particulières**

1. Les clôtures sur voie seront réalisées en maçonnerie de pierre de même nature. Les portails seront en bois peint.
2. Les espèces végétales seront des espèces indigènes.



**REPertoire DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Rue Surcouf

Secteur

2

**n°1 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment R+1+C en maçonnerie de pierre enduite.

Cette maison joue un rôle urbain structurant du fait de son implantation à l'angle de deux rues.

**Règles particulières**

1. Conservation du volume général du bâtiment.
2. Menuiseries en bois peint (portes, fenêtres, volets, portails,...).
3. En cas de démolition/reconstruction, la nouvelle construction conservera une implantation et une volumétrie qui accompagnent de façon harmonieuse cette entrée du village.

**n°3 Bâtiment d'accompagnement****Notice descriptive**

Bâtiment XVII/XVIIIème - R+C en maçonnerie de pierres. Cette construction était une annexe d'un bâtiment principal accolé au pignon Est et qui a été démoli (Cf. cadastre 1841).

**Règles particulières**

1. Menuiseries en bois peint.
2. Conservation des maçonneries en pierre apparente (façades, pignons, souches de cheminée, ...).

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Surcouf**
**Secteur**
**2**

**n°2 et 2B Bâtiment d'intérêt architectural**
**Notice descriptive**

Ensemble de constructions groupées autour d'une habitation principale R+1+C - XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les maçonneries sont en pierre apparente. La cour intérieure a été couverte par une verrière - dont le pignon est visible de la rue.

**Règles particulières**

Menuiseries (fenêtres, volets, portes, barrières, clôtures) en bois peint - fenêtres -partition en carreaux.


**n°2 T Bâtiment sans enjeu patrimonial**

<p><b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>                  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Rue Surcouf</b></p>	<p><b>Secteur</b>  <b>2</b></p>
--	---------------------------	-------------------------------------



**Bâtiments sans enjeu patrimonial**



**Bâtiment en rupture avec son environnement**

**REPertoire DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Rue Surcouf****Secteur****2****Bâtiments sans enjeu patrimonial**

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

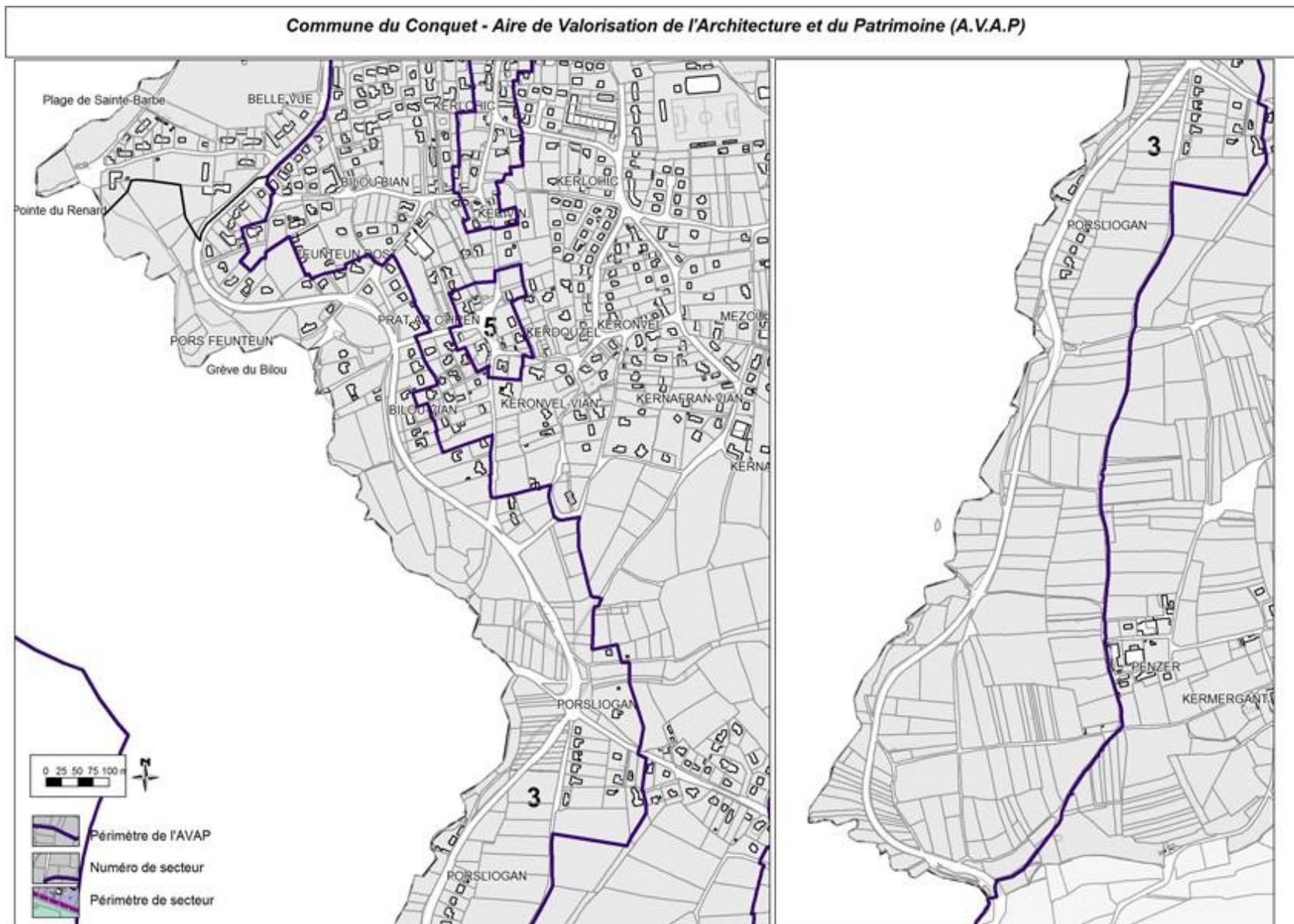
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Côte Sud-Ouest - Route touristique de Porsliogan**

**Secteur**

**3**



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Côte Sud-Ouest - Route touristique de Porsliogan****Secteur****3****Caractère dominant de l'espace public**

La route touristique, comme son nom l'indique est récente, créée pour relier, le long de la côte Ouest, la ville du CONQUET à la pointe Saint Mathieu. Avant sa création, l'accès à la côte s'effectuait par de nombreux chemins ruraux distribuant également les terres agricoles. Cette nouvelle voie constitue une rupture forte entre la zone agricole et la mer. Elle apporte toutefois de nombreux points de vues vers la mer qui satisfont le visiteur. Elle a servi en quelques endroits de point d'ancrage à quelques secteurs d'urbanisation - Porsliogan au débouché de la voie Ouest de Lochrist et à proximité d'un ancien corps de garde, ainsi qu'à Porsfeunteun, à l'entrée de l'agglomération du CONQUET.

Malgré cette urbanisation, le paysage naturel reste largement prédominant. La plupart des constructions existantes ne présentent pas « d'enjeu patrimonial » particulier, à l'exception de quelques constructions anciennes.

**Règles particulières :****Aménagement espaces publics**

- Pour les aménagements de surface : les revêtements superficiels seront adaptés à l'usage des voies et stationnements.
- Les profils des chaussées et des accotements seront réalisés dans le respect des formes traditionnelles (fossés, noues, fils d'eau pavés, ...).
- L'utilisation de béton modulaire (caniveau bordures) est interdite.
- Requalification de l'espace de stationnement et de la stèle à Porsliogan et remise à jour de la présence de l'eau.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Côte Sud-Ouest</b>  <b>Route touristique de Porsliogan</b>	<b>Secteur</b>  <b>3</b>
---	---	--------------------------------



#### Les ouvrages maritimes

- Les ouvrages maritimes (soutènements, cales, escaliers, ...) seront conservés, restaurés et entretenus. Leur démolition est interdite.
- Les enrochements ne seront autorisés que sous certaines conditions :
  - alignement des blocs de pierre,
  - harmonisation des volumes,
  - appareillage soigné.

#### Paysage

- Landes et pelouses seront entretenues en milieu ouvert excluant tout boisement.
- Les vallons : l'évolution naturelle des vallons littoraux par la présence de l'eau et d'une végétation arborescente liée à l'eau (saules, peupliers blancs, ...) sera renforcée.
- Lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, toute parcelle bâtie sera plantée au minimum d'un arbre « de premier ou deuxième grandeur » (pin, cyprès, frêne, érable, chêne, ...).
- L'arasement des talus et la coupe à blanc des haies bocagères sont interdits.
- Toute végétation invasive est à proscrire.

#### Constructions

- Toute nouvelle construction ou extension devra s'intégrer afin de ne pas porter atteinte au paysage environnant :
  - Prise en compte de la topographie pour l'implantation et la volumétrie du projet.
  - Choix des matériaux.
  - Choix des couleurs (les couleurs sombres « ton pierre » seront privilégiées).
  - Les toitures seront de couleur ardoise.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

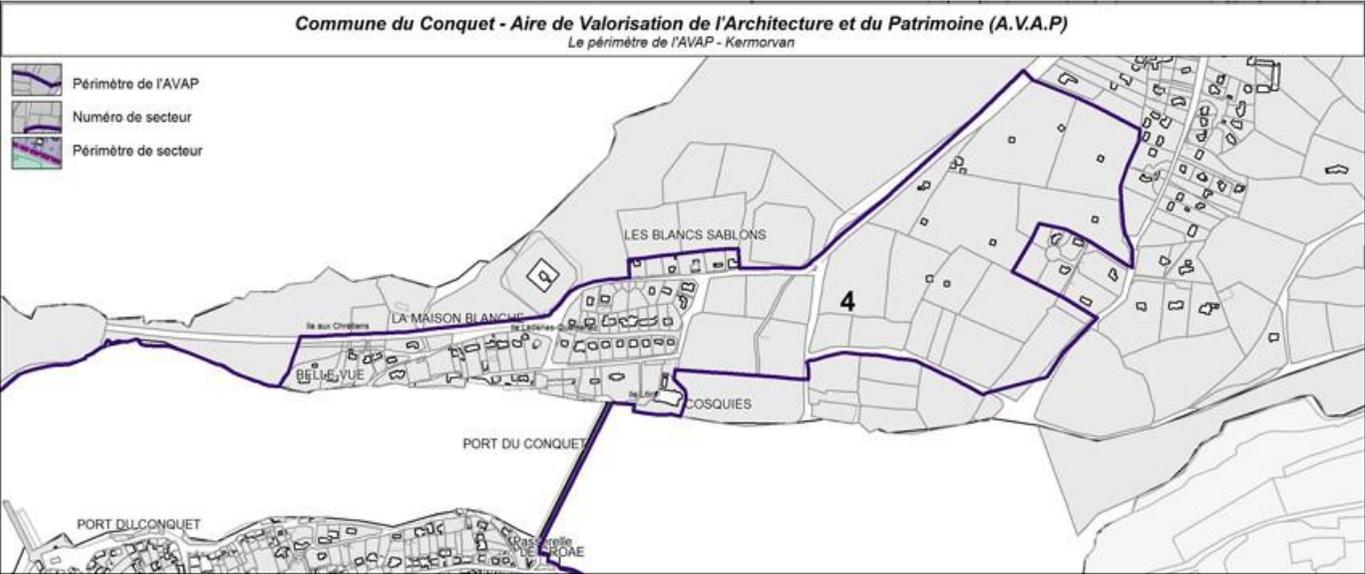
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan**

**Secteur**

**4**



**REPertoire DU PATRIMOINE**

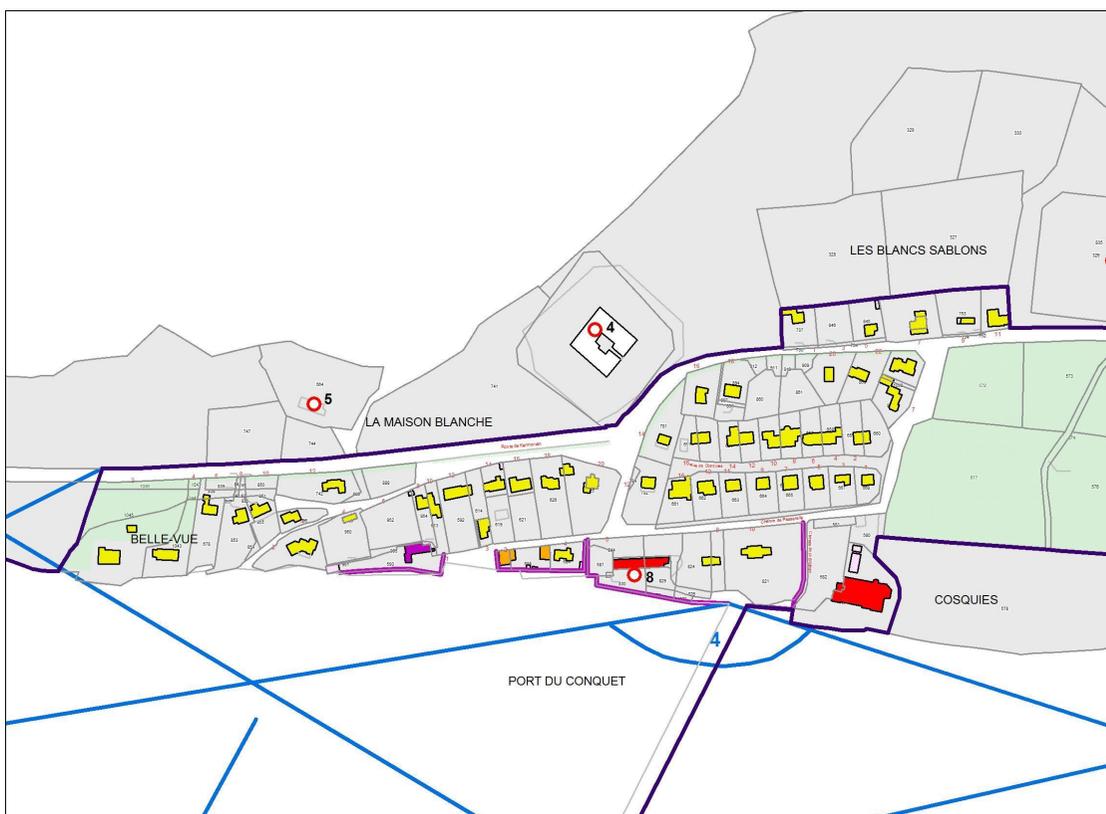
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan**

**Secteur**

**4**



- bâtiment CI.MH ou Ins.MH
- bâtiment remarquable
- bâtiment d'intérêt architectural
- bâtiment d'accompagnement
- bâtiments sans enjeu patrimonial
- bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
- bâtiment en rupture avec l'environnement
- bâtiment non inventorié
- ensemble de façades homogènes
- patrimoine paysager
- arbres remarquables
- périmètre de l' AVAP
- mur remarquable
- 1 point de vue et numéro
- croix
- puits
- lavoir - fontaine - abreuvoir
- patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan****Secteur****4****Caractère dominant**

La presqu'île de Kermorvan est un lieu chargé d'histoire (Cf. diagnostic). Son urbanisation très récente de type pavillonnaire se situe essentiellement sur le versant Sud. Elle se décompose en quatre secteurs distincts :

- le secteur situé en face de la ville,
- le camping,
- le secteur de la vallée,
- le secteur de Lanfeust.

Les deux premiers ont été retenus dans le périmètre de l'AVAP du fait de leur cohérence visuelle avec la ville.

**Règles particulières**▪ *Plantations et paysages*

- Protection et gestion de la densité arborée dans l'espace habité.
- Protection et gestion des espaces ouverts de pelouses et landes au Nord de la voie, dans l'espace naturel.
- L'arasement des talus et la coupe à blanc des haies bocagères sont interdits.
- Toute végétation invasive est à proscrire.
- La végétation spontanée fragilisante des murs sera nettoyée.

▪ *Aménagements des secteurs publics*

- Les revêtements superficiels seront adaptés à l'usage des voies et stationnements ; les profils des chaussées et des accotements seront réalisés dans le respect des formes traditionnelles (fossés, noues, fils d'eau pavés, ...).
- L'utilisation de béton modulaire (caniveau bordures) interdite.
- L'enfouissement des réseaux aériens est souhaitable.

▪ *Enrochements*

La protection des rivages sera réalisée par l'édification de murs en maçonnerie de pierre. Toutefois, des adaptations pourront être envisagées suivant la localisation de l'ouvrage et son importance ». Des techniques de réalisation en béton cyclopéen, en béton, en blocage de pierres appareillées, ou toute autre technique pourraient être proposées.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Presqu'île de Kermorvan</b>	<b>Secteur</b>  <b>4</b>
---	--------------------------------	--------------------------------

### Règles particulières (suite)

#### ▪ Secteur de boisement

*Espace naturel à boiser en continuité des essences existantes le long de la rive Nord de la ria (pins, chênes, érables, ormes,...).*

#### ▪ Ouvrages maritimes

- La démolition des ouvrages maritimes en maçonnerie de pierre est interdite ; ils doivent être entretenus et restaurés dans le respect des techniques de mise en œuvre qui ont prévalu à leur édification, et avec des matériaux identiques.
- Les enrochements sont interdits.



Les murs de soutènement



#### ▪ Les constructions

Toute nouvelle construction ou extension devra s'intégrer de façon à ne pas porter atteinte au paysage environnant :

- Prise en compte de la topographie pour l'implantation et la volumétrie du projet.
- Choix des matériaux.
- Choix des couleurs (les couleurs sombres « ton pierre » seront privilégiées).
- Les toitures à deux pentes seront couleur ardoise.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan**

**Secteur**

**4**

**Règles particulières** (suite)

▪ *Les clôtures*

- Conservation de l'ensemble des murs en maçonnerie de pierre.
- Conservation et renforcement d'une bande arborée le long de la crête au dessus de l'ensemble du secteur bâti en bordure de voie (route de Kermorvan).
- Les nouveaux murs de clôture ou de soutènement seront en maçonnerie de pierre.



*Les chemins et les murs*

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Presqu'île de Kermorvan</b>	<b>Secteur</b> <b>4</b>
---	--------------------------------	----------------------------

### LE CAMPING

Tout aménagement du camping sera subordonné à la plantation d'arbres sur sa périphérie. Ces plantations devront contribuer à masquer les équipements (bâtiments, stationnements de véhicules, tentes, caravanes, ...).

Création d'une frange arborée au Sud pour assurer la continuité et l'unité végétale entre le Cosquies et les boisements du fond de ria.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**  
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan**

**Secteur**

**4**

**LE COSQUIES**



**Bâtiment remarquable**

**Notice historique**

**Notice descriptive**

Ensemble architectural accompagné d'un parc clos de murs.

- façades en maçonnerie de pierre apparente,
- menuiseries en bois peint,
- toitures en ardoises naturelles.

**Règles particulières**

1. Conservation et restauration de l'architecture et de ses composantes dans le respect des dispositions d'origine.
2. Conservation et restauration des murs de clôture en maçonnerie de pierre.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Presqu'île de Kermorvan****Secteur****4****n°1 Chemin de la Passerelle - Parcelle 593****Bâtiment remarquable****Notice historique****Notice descriptive**

Ensemble architectural accompagné d'un parc clos de murs.

- façades en maçonnerie de pierre apparente,
- menuiseries en bois peint,
- toitures en ardoises naturelles.

**Règles particulières**

1. Conservation et restauration de l'architecture et de ses composantes dans le respect des dispositions d'origine.
2. Conservation et restauration des murs de clôture en maçonnerie de pierre.

**n°6 Chemin de la passerelle - Parcelles n°829 et 830****Bâtiment remarquable****Notice historique****Notice descriptive**

Ensemble architectural accompagné d'un parc clos de murs.

- façades en maçonnerie de pierre apparente,
- menuiseries en bois peint,
- toitures en ardoises naturelles.

**Règles particulières**

1. Conservation et restauration de l'architecture et de ses composantes dans le respect des dispositions d'origine.
2. Conservation et restauration des murs de clôture en maçonnerie de pierre.
3. Lucarnes droites à fronton de préférence aux toitures capucines.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Presqu'île de Kermorvan</b>	<b>Secteur</b>  <b>4</b>
---	--------------------------------	--------------------------------



**n°2 Chemin de la passerelle**  
**Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Maison « 1930 » - toiture à croupes - façades en maçonnerie de pierre enduite.

Muret de clôture en soutènement.

**Règles particulières**

1. Conservation de la structure et de la composition des façades et toitures.
2. Conservation du muret de soutènement en maçonnerie de pierre apparente.
3. Les clôtures seront en bois ou métal peint - ou rehaussement des murs en pierres.
4. Conserver la couleur blanche des façades.



**Parcelle n°685**  
**Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Bâtiment ancien R+C - chevronnière - façades en maçonnerie de pierre apparente.

**n°24 Chemin de la passerelle**  
**Bâtiment sans enjeu patrimonial**

REPertoire DU PATRIMOINE

LE CONQUET

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

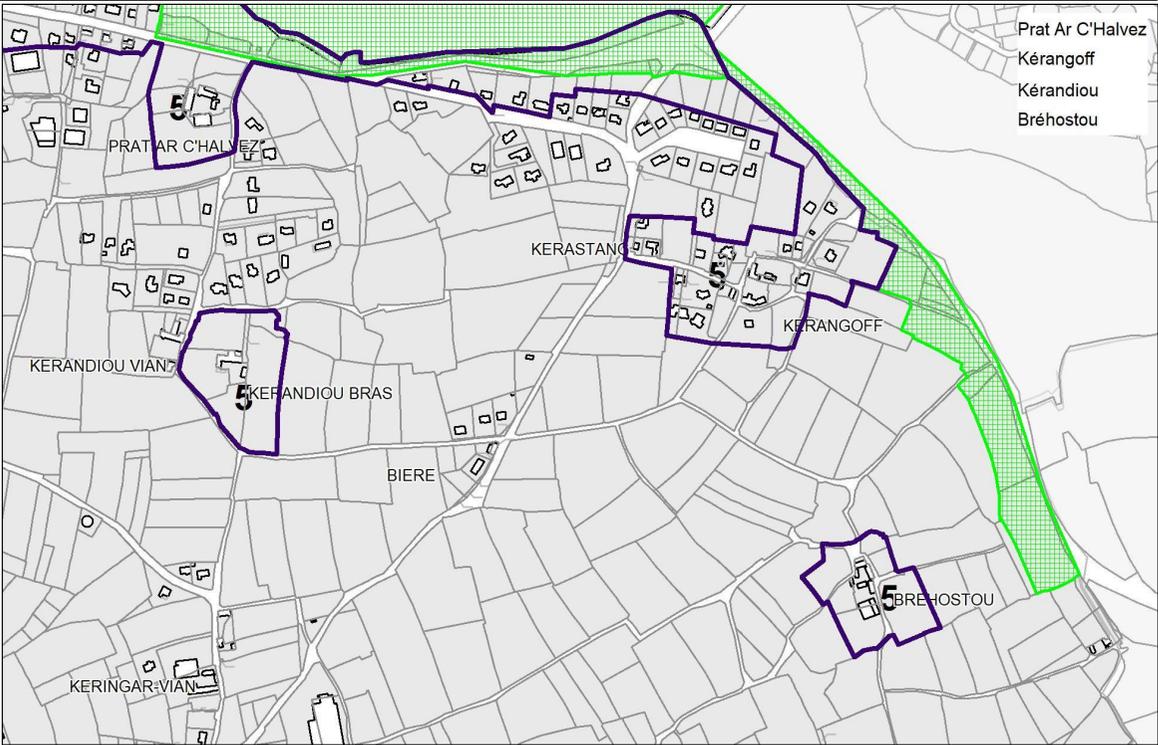
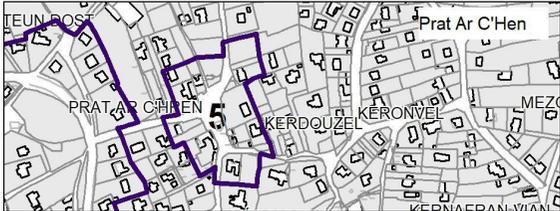
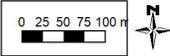
Secteur

5

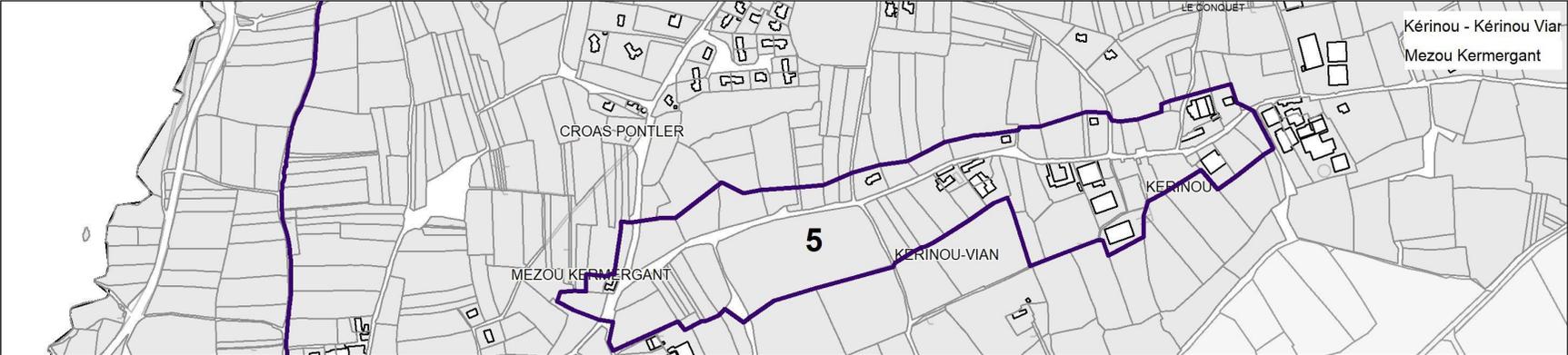
Commune du Conquet - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P)

Le périmètre de l'AVAP - secteurs 5

-  Périmètre de l'AVAP
-  Numéro de secteur
-  Périmètre de secteur



Prat Ar C'Halvez  
Kéringoff  
Kérandiou  
Bréhostou



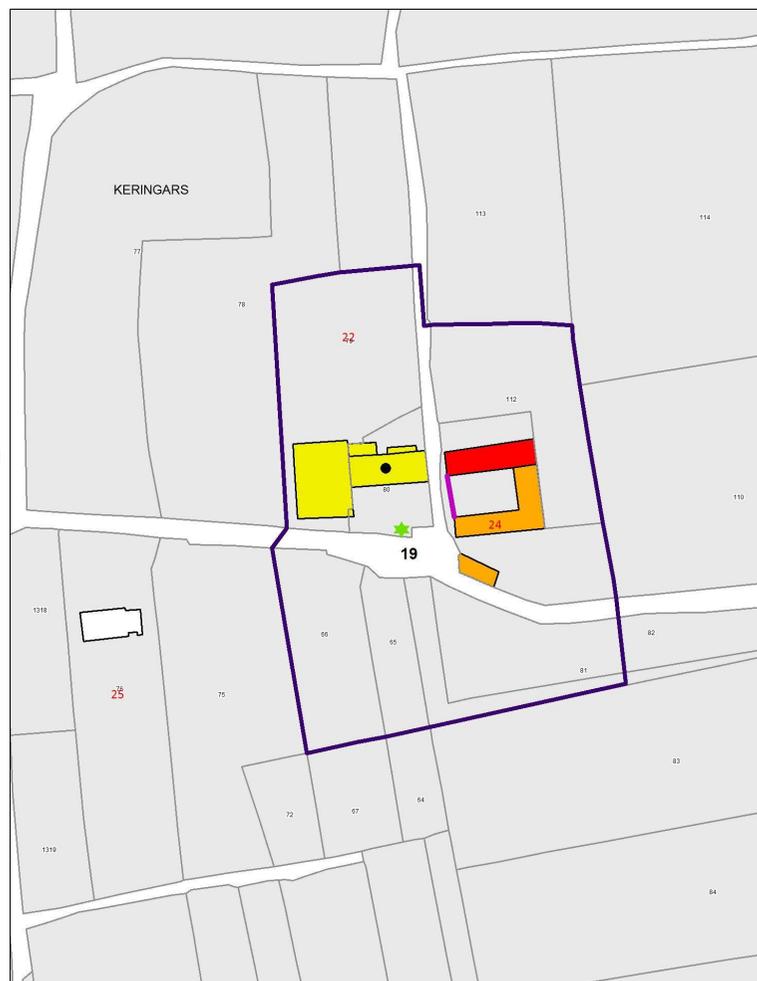
Kérinou - Kérinou Vian  
Mezou Kermegant

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Keringar****Secteur****5**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification

**Caractère dominant du hameau**

Hameau rural composé de deux ensembles de bâtiments.

**Règles particulières**

1. Maintien de l'environnement naturel à l'intérieur du périmètre : création de talus plantés le long des voies.
2. Requalification de l'espace public et des abords des bâtiments.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE****LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Keringar****Secteur****5****Maison située à l'Ouest****Bâtiment sans enjeu patrimonial****Commentaire**

Ancienne maison transformée (enduit piqué en façade, laissant apparaître une maçonnerie ancienne).

Ensemble à requalifier (cour, mur de clôture, puits, ...).

**Bâtiment principal et bâtiment fermant la cour****Bâtiments d'intérêt architectural****Notice descriptive**

Ensemble composé de bâtiments d'intérêt architectural et d'accompagnement. Cour fermée par un muret de maçonnerie de pierre apparente percé par une porte piétonne.

**Règles particulières**

1. Conservation des maçonneries en pierre apparente.
2. Ensemble de menuiseries en bois peint (fenêtre à deux vantaux, partition en carreaux).
3. Remonter le mur de clôture au dessus du linteau cintré.
4. Conservation - restauration du puits.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Kerangoff**

**Secteur**

**5**



**Caractère dominant du hameau**

Ancien hameau qui a perdu sa vocation agricole au profit d'habitations. Le bâti ancien a été pour la plus grande partie conservé et restauré dans le respect de la qualité originelle de l'architecture et de l'environnement. Une urbanisation récente est venue se greffer au hameau, sans toutefois trop perturber à ce jour son organisation primitive.

**Règles particulières**

1. Conservation des murs, murets et façades des bâtiments en maçonnerie de pierre apparente.
2. Enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques.
3. Ensemble des menuiseries en bois peint.
4. Portails, portillons, clôtures en bois peints de couleur sombre.
5. Toute nouvelle construction ou extension de bâtiment respectera le caractère de l'architecture traditionnelle (toitures à deux pentes proches de 45 °; ardoise naturelle - façades avec matériaux dominants en pierre apparente - menuiserie en bois peint).
6. Protection de la frange boisée en bordure de la route départementale : essences feuillus (chênes, châtaigniers, ormes, ...).
7. Une attention particulière sera portée à l'implantation et à la volumétrie des nouvelles constructions ou extensions en tenant compte notamment de la topographie.

bâtiment CI.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	numéro d'identification

<p><b>REPertoire DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>                  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Kerangoff</b></p>	<p><b>Secteur</b>  <b>5</b></p>
--	-------------------------	-------------------------------------



**Bâtiment d'intérêt architectural**

**Bâtiment d'intérêt architectural**

**Bâtiment d'intérêt architectural**



**Bâtiment d'accompagnement**

**REPertoire DU PATRIMOINE**

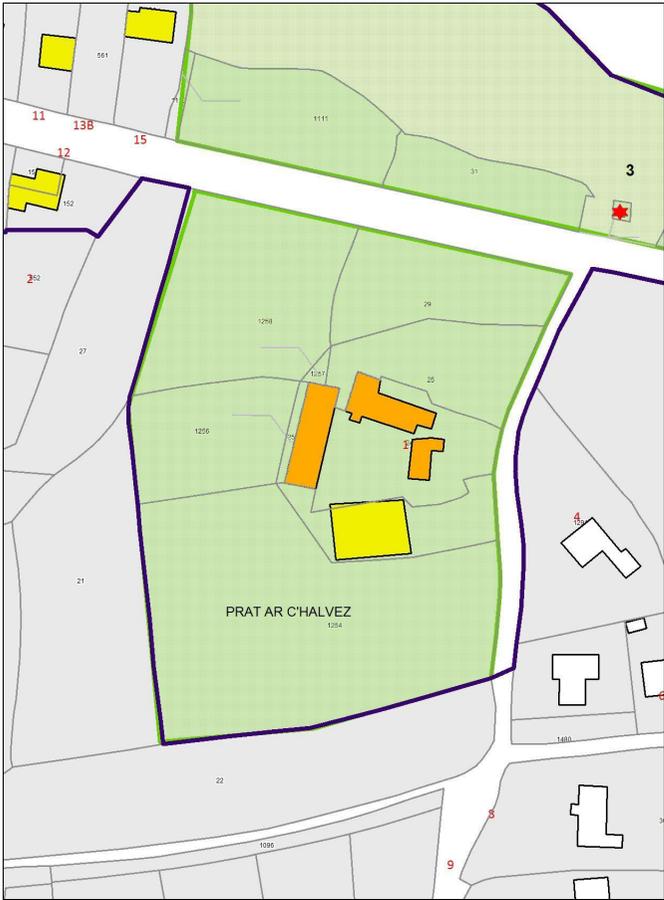
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Prat Ar C'halvez**

**Secteur**

**5**



**Notice descriptive**

Les façades de la maison d'habitation principale ont subi des modifications : agrandissement de baies et adjonction au Nord d'un appentis qui masque la façade tournée vers l'espace public.

En contrebas de cet ensemble existe un lavoir qui à son origine était situé en bordure de la grève - des remblais l'ont écarté du rivage. Ce lavoir est situé dans le « site classé » de la ria qui se trouve en bordure de la route de Brest.

**n°11 Bâtiment d'accompagnement**

**Ensemble de bâtiments à caractère agricole**  
(Bâtiment d'habitation principale, granges, annexes, hangar)

**Règles particulières**

1. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.
2. Menuiseries en bois peint.
3. Il eut été préférable que les appentis soient situés en façade Sud, afin de dégager la totalité de la façade du bâtiment principal.

bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	1 point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

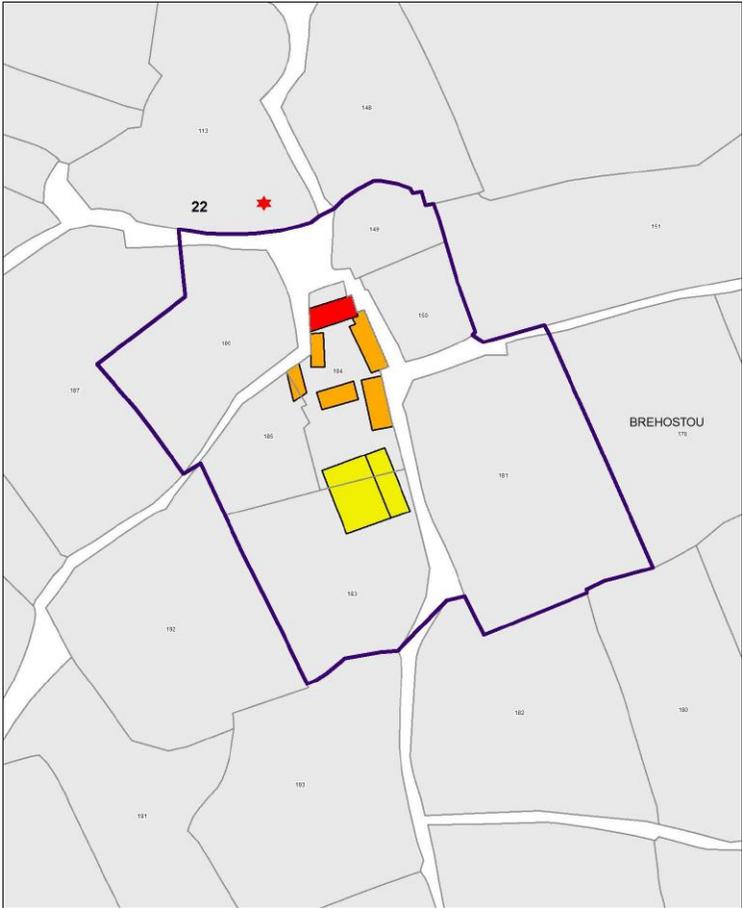
**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Brehostou**

**Secteur**

**5**



**Caractère dominant du site**

Cet ensemble de construction fait partie d'une hameau ancien (Cf. cadastre 1841) dont une partie a totalement disparu au Nord Est. Le milieu naturel est un milieu agricole ouvert.

**Note historique**

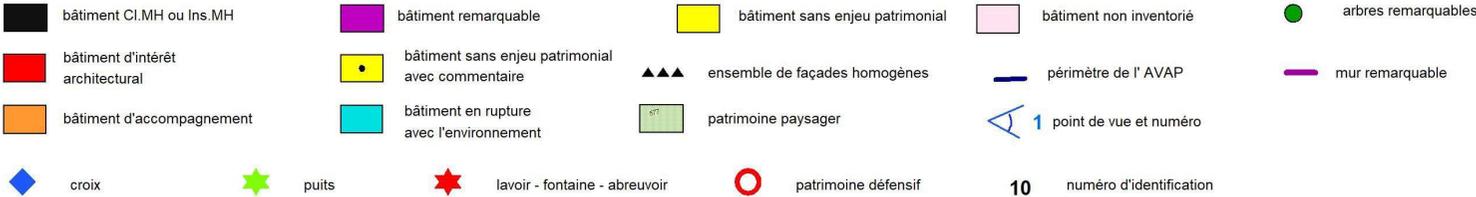
Ensemble de bâtiments à caractère agricole (habitation principale, granges, crèches, annexes, hangar).

Les façades de la maison principale ont été remaniées (percements).

**Bâtiment principal**    **Bâtiment d'intérêt architectural**  
**Bâtiment annexes**    **Bâtiment d'accompagnement**

**Prescriptions particulières**

1. Recomposition des baies en respectant les proportions traditionnelles.
2. Conservation des maçonneries en pierre apparente.
3. Ensemble des menuiseries en bois peint.
4. Requalification de l'environnement (talus, plantations d'espèces indigènes).
5. Conservation et restauration des bâtiments annexes. Toitures à doubles pentes proche de 45°.



**REPERTOIRE DU PATRIMOINE**

**LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Mezou Kermergant**

**Secteur**

**5**



**Bâtiment principal**    **Bâtiment d'intérêt architectural**  
**Bâtiment annexes**    **Bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**  
 Maison R+1+C en maçonnerie de pierre apparente - annexes attenantes R+C avec verrière en aluminium laqué.

- Règles particulières**
1. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.
  2. Menuiseries en bois peint (bâtiment principal).
  3. Clôtures en maçonnerie de pierre - portails, portillons en bois peint de couleur sombre.
  4. Intégration des éléments techniques (boîtes aux lettres - couleur sombre).
  5. Fenêtres de toiture encadrées.

bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	bâtiment remarquable	bâtiment sans enjeu patrimonial	bâtiment non inventorié	arbres remarquables
bâtiment d'intérêt architectural	bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	ensemble de façades homogènes	périmètre de l' AVAP	mur remarquable
bâtiment d'accompagnement	bâtiment en rupture avec l'environnement	patrimoine paysager	point de vue et numéro	
croix	puits	lavoir - fontaine - abreuvoir	patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

<p><b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b>  <b>LE CONQUET</b>  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p>	<p><b>Kerinou - Kerinou Vian</b></p>	<p><b>Secteur</b> <b>5</b></p>
--	--------------------------------------	------------------------------------



**Caractère dominant du site**

Groupes de bâtiments agricoles distincts implantés en bordure de la voie communale, en milieu rural.

Le cadastre de 1841 fait état d'une succession de cinq hameaux le long de cette voie. Parmi les cinq, un seul ensemble existant en 1841 (Kerinou) a conservé des éléments architecturaux originels (four à pain) - Kerinou Vian a été fortement restructuré dans la seconde moitié du XIXème siècle mais présente un intérêt architectural par la qualité de son organisation (cour carrée, crèches, murs de clôture, ...).



<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Kerinou Vian</b>	<b>Secteur</b>  <b>5</b>
---	---------------------	--------------------------------



**Bâtiment principal**    **Bâtiment d'intérêt architectural**  
**Bâtiment annexes**    **Bâtiment d'accompagnement**

#### Notice historique

Ensemble de bâtiments composé d'une habitation principale R+1+C et de bâtiments annexes (grange, crèches, ...) implantés à l'équerre, formant une grande cour fermée par un mur de clôture en maçonnerie de pierre apparente.

#### Règles particulières

1. Conservation des maçonneries de pierre apparente.
2. Remplacement du portail existant par un portail en bois ou acier peint (peinture sombre).
3. Recomposition des baies du RDC en façade Nord.
4. Menuiseries en bois peint.
5. Conservation de l'ensemble des bâtiments, murs et piliers formant la cour dans leur forme traditionnelle (toitures à deux pentes proches de 45°).

**Bâtiment principal**    **Bât. d'intérêt architectural**  
**Bâtiment annexes**    **Bât. d'accompagnement**

#### Notice descriptive

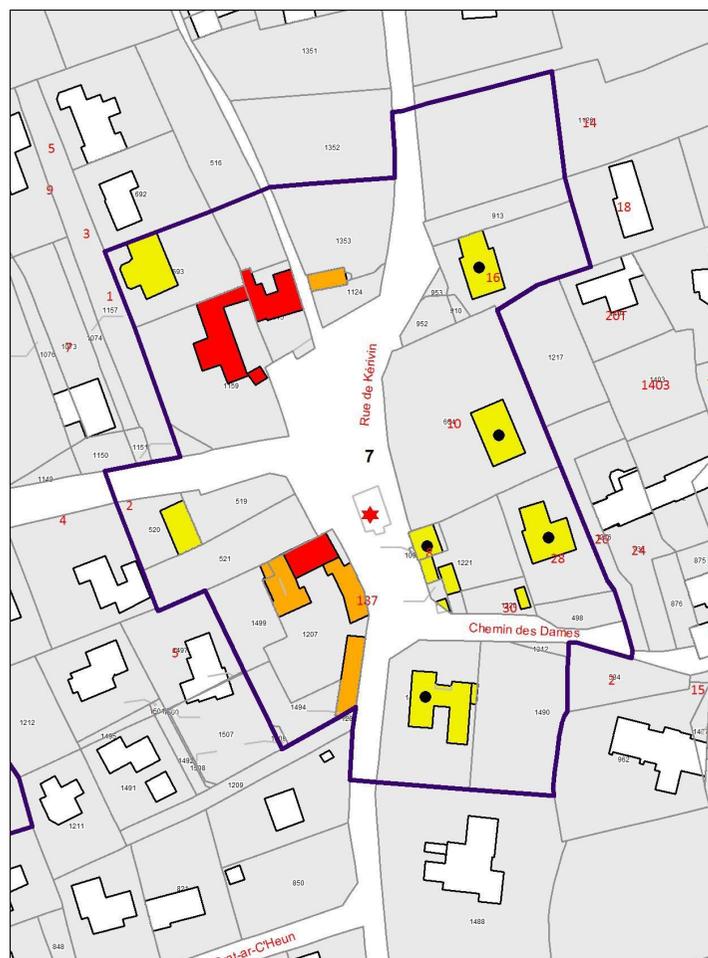
Longère composée d'une habitation principale R+1+C en maçonnerie de pierre enduite et des dépendances en maçonnerie de pierres apparentes (crèches, four à pain).

#### Règles particulières

1. Couvertures en ardoises naturelles.
2. Requalification des abords - murets de clôtures en maçonnerie de pierres apparentes, plantations.
3. Conservation et restauration du four à pain.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Prat ar C'hen - rue de Kerivin**
**Secteur**
**5**


 bâtiment Cl.MH ou Ins.MH	 bâtiment remarquable	 bâtiment sans enjeu patrimonial	 bâtiment non inventorié	 arbres remarquables
 bâtiment d'intérêt architectural	 bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire	 ensemble de façades homogènes	 périmètre de l' AVAP	 mur remarquable
 bâtiment d'accompagnement	 bâtiment en rupture avec l'environnement	 patrimoine paysager	 1 point de vue et numéro	
 croix	 puits	 lavoir - fontaine - abreuvoir	 patrimoine défensif	<b>10</b> numéro d'identification

**Caractère dominant de l'espace public**

En 1841 (Cf. cadastre de 1841), Prat ar c'hen était un hameau isolé en milieu rural sur la route menant, par Porsliogan, du village de Lochrist à la ville du CONQUET.



Ce hameau était constitué de deux ensembles de bâtiments à caractère agricole (au Nord-Ouest et au Sud-Ouest), autour d'une « place » (élargissement de la voie) où était implanté un lavoir.

Ces deux ensembles de bâtiments sont encore présents. Bien que transformés depuis cette époque, ils ont conservé leur caractère rural.

Le développement de l'urbanisation du CONQUET a englobé ce hameau provoquant la déstructuration du caractère naturel du lieu.

**Règles particulières**

1. Les clôtures en bordure de l'espace public seront réalisées par des murets de pierre apparente de même nature.
2. L'espace public sera requalifié en renforçant par le choix des matériaux et des végétaux, le caractère rural ancien.

<b>REPERTOIRE DU PATRIMOINE</b> <b>LE CONQUET</b> Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine	<b>Prat ar C'hen - Rue de Kerivin</b>	<b>Secteur</b>  <b>5</b>
---	---------------------------------------	--------------------------------



**n° 13 Rue de Kerivin**

**Bâtiments remarquables**

**Note historique**

Anciens bâtiments agricoles constitués de maisons d'habitations et de dépendances. Les murs de clôture sont en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades en maçonnerie de pierres apparentes.
2. Conservation des murets en maçonnerie de pierre apparente.



**n°19 Bâtiment principal : bâtiment d'intérêt architectural**  
**Bâtiment annexes : bâtiment d'accompagnement**

**Notice descriptive**

Anciens bâtiments agricoles constitués d'une maison d'habitation (R+1+C) en maçonnerie de pierres apparentes.

**Règles particulières**

1. Conservation des façades en maçonnerie de pierre apparente.
2. Ensemble des menuiseries en bois peint.

**n° 17 Bâtiment sans enjeu patrimonial**



**Le lavoir**

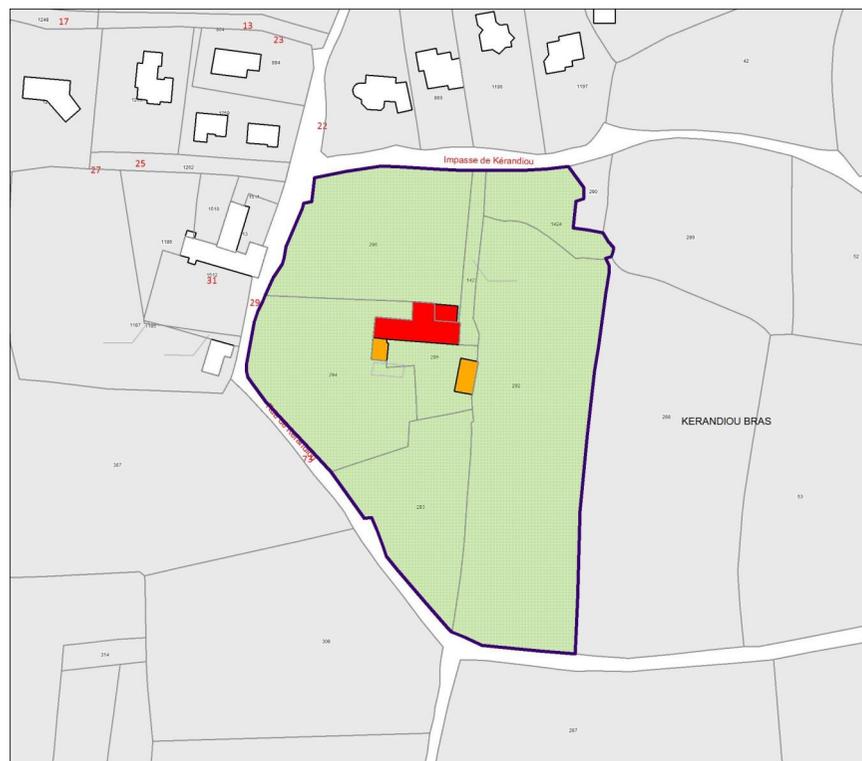
Conservation de l'ensemble des composants du lavoir.

**REPERTOIRE DU PATRIMOINE  
LE CONQUET**

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**Kerandiou Bras**
**Secteur**
**5**

-  bâtiment Cl.MH ou Ins.MH
-  bâtiment remarquable
-  bâtiment d'intérêt architectural
-  bâtiment d'accompagnement
-  bâtiment sans enjeu patrimonial
-  bâtiment sans enjeu patrimonial avec commentaire
-  bâtiment en rupture avec l'environnement
-  bâtiment non inventorié
-  ensemble de façades homogènes
-  patrimoine paysager
-  arbres remarquables
-  périmètre de l' AVAP
-  mur remarquable
-  1 point de vue et numéro
-  croix
-  puits
-  lavoir - fontaine - abreuvoir
-  patrimoine défensif
- 10** numéro d'identification


**Caractère dominant du site**
**Bâtiment remarquable (manoir)**
**Bâtiment d'accompagnement (dépendances)**

Manoir d'origine du XVIème siècle ayant subi des transformations (agrandissements, modification de baies, ...) au cours des siècles, tout en conservant une qualité architecturale d'ensemble.